



*Bulletin  
municipal*  
2016

Commune de  
**SAINT-IGNAT**

*Puy de Dôme*

*Bonne année*  
**2017**

## *Sommaire*

|                                           |      |
|-------------------------------------------|------|
| Comptes rendus du Conseil Municipal ..... | p.6  |
| Comptes administratifs .....              | p.16 |
| Travaux .....                             | p.18 |
| Vie de la Commune .....                   | p.21 |
| Vie des Associations .....                | p.28 |
| L'écho des villages .....                 | p.41 |
| Bloc Notes .....                          | p.45 |
| Etat Civil .....                          | p.48 |
| Calendrier des festivités .....           | p.49 |
| Calendrier des collectes .....            | p.50 |

# le mot du maire



Encore une année bien morose qui se termine en demie teinte sur le plan national, attentats, fragilité de l'économie entraînant un chômage important. Nos collectivités ne sont pas épargnées, et nous devons nous adapter à des dotations de l'Etat revues à la baisse. Toutes nos dépenses de fonctionnement sont regardées de très près, mais certaines sont incontournables. Malgré ces contraintes financières, et tout en gardant des taxes communales modérées, nous continuons notre programme d'investissement. Cette année, nous avons refait entièrement la rue de l'Abbaye à Villeneuve l'Abbé (enfouissement des réseaux secs, assainissement et voirie), ainsi qu'un parking avec un emplacement répondant aux normes ERP (Etablissement Recevant du Public) qui vient d'être réalisé derrière la mairie. Nous avons délibéré pour un programme d'enfouissement des réseaux secs pour les prochaines années en partenariat avec le SIEG, et ceci dans différents villages, entraînant un véritable plus pour les riverains.

2017 sera l'année de plusieurs chantiers importants, avec notamment la réfection de la station de Villeneuve l'Abbé. Le dossier est en instruction au Conseil Dépar-

temental ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour des aides financières, qui seront, je pense de 60% : 40% provenant de l'Agence de l'eau et 20% du département. Ces travaux devraient se réaliser au 2<sup>e</sup> semestre 2017.

Autre grand projet, l'aménagement de la place de Saint-Ignat qui est porté en partenariat avec le département. Le dossier est prêt, il reste simplement une validation finale à la commission départementale en début d'année. Sur la partie financière restant à la charge de la commune, j'espère que nous aurons une subvention de l'Etat (DETR) ainsi qu'une enveloppe de nos parlementaires. Ce projet vous sera présenté en début d'année. L'aménagement de la rue des Côtes du Moulin est également prévu pour 2017.

Concernant la fusion de notre grande Com Com appelée Riom Limagne et Volcans, qui prend effet dès le 1<sup>er</sup> janvier, certaines compétences sont obligatoires, d'autres seront prises plus tard en fonction du choix et des délibérations des élus communautaires.

Quelques mots sur l'environnement : dès 2017, la loi oblige les collectivités à ne plus utiliser de désherbants sur nos voiries

communales. C'est pourquoi je vous demande, dans la mesure du possible, d'avoir un geste éco-citoyen en entretenant les trottoirs devant chez vous, car nos services techniques n'auront pas les moyens d'intervenir à chaque pousse de graminées.

Je terminerai comme chaque année en remerciant les acteurs de la vie communale (élus, personnel communal, sapeurs pompiers, milieu associatif, bénévoles de la médiathèque) qui donnent de leur temps pour dynamiser notre commune. Un grand merci à l'équipe communication qui bâtit ce bulletin municipal car je sais que certains d'entre vous l'attendent avec impatience chaque fin d'année.

J'espère que 2017 vous apportera à vous mais aussi à votre famille ainsi qu'à vos proches, joie, santé et prospérité.

Philippe Cartailier

# Présentation des élus

## du Conseil Municipal



**Philippe Cartailier**  
Maire et  
Président de droit  
de toutes les  
commissions.



**Marie-Laure Redon**  
1<sup>ère</sup> adjointe  
- Communauté de Communes  
- Communication  
- CCAS  
Affaires scolaires  
- Urbanisme  
- Culture



**Jean-Marc Courbet**  
2<sup>e</sup> adjoint  
- Travaux  
- Ouverture des plis, appel  
d'offres  
- Urbanisme  
- Impôts directs  
- Syndicat électrique  
- Sécurité



**Corinne Dru**  
- Budget  
- Sieap de Basse Limagne  
- Impôts directs  
- Culture



**François Boileau**  
- CCAS  
- SBA  
- Mission locale



**Isabelle Lusson**  
- Communication  
- CCAS  
- Affaires scolaires  
- Collège de Marignies



**Loïc Girard**  
- Affaires scolaires  
- Vie associative  
- Comice agricole  
- Sécurité



**Colette Nouhen**  
3e adjointe  
- Finances et Budget  
- Affaires scolaires  
- DSP  
- EPF-SMAF



**Jean-Paul Hermille**  
4e adjoint  
- Travaux  
- Ouverture des plis, appel d'offres  
- CCAS  
- Urbanisme  
- Impôts directs  
- Rive droite de la Morge  
- Environnement



**Lionel Boulon**  
Conseiller délégué  
- Travaux  
- Ouverture des plis, appel d'offres  
- Impôts directs  
- Environnement  
- Vie associative  
- Sécurité



**Cécile Perrin**  
- Finances et Budget  
- CCAS  
- Centre de gestion  
- Environnement  
- Vie associative



**Jean-Claude Cibert-Goton**  
- Sîeap de Basse Limagne  
- Impôts directs  
- Environnement



**Nelly Faucheux**  
- Communication  
- DSP  
- Centre de gestion  
- Environnement



**Annick Peyragrosse**  
- Communication  
- CCAS  
- Impôts directs  
- DSP



**Marie-Agnès Vigier**  
- Communication  
- Budget  
- Collège de Marignies  
- Sécurité

# Comptes-rendus

## Réunion du 27 novembre 2015

**Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 27 novembre en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absentes excusées: Corinne Dru et Cécile Perrin**

En ce jour d'hommage aux victimes des attentats de Paris, M. le Maire demande d'avoir une pensée pour les 130 morts et les nombreux blessés suite au drame national d'il y a 15 jours.

Ajout d'un point à l'ordre du jour: Avenant au contrat de balayage établi avec la SEMERAP.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI): avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme présenté par le Préfet le 5 octobre 2015 selon les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le nouveau SDCI prévoit une grande communauté de communes de 65 004 habitants composée de 3 communautés de communes (Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et volcans (soit 32 communes). Cette démarche de rapprochement est nourrie par l'affirmation d'une culture déjà ancienne de la collaboration « inter communautaire », qu'il s'agisse d'adhésion des trois communautés de communes, à des syndicats mixtes communs, de vision partagée de la gestion d'enjeux et de prévention, et d'une cohérence en matière économique, touristique, de services à la personne et d'habitat d'un espace structurant au nord de Clermont-Ferrand.

La prise en compte du bassin de vie est également un argument majeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix, émet un avis favorable au projet de SDCI (1 opposition et 3 abstentions).

### **Prestation de conseil et indemnité versée au comptable**

Pour l'année 2015, l'indemnité de conseil du comptable du trésor est de 421,24 €.

Après délibération, il est décidé de ne pas verser cette indemnité (6 voix pour et 7 voix contre).

Les personnes s'étant exprimées contre estiment que les missions de conseils aux maires du comptable du trésor doivent faire partie de sa charge de travail réglementaire. D'autre part, si cette rémunération était une obligation, il ne devrait pas être demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le versement de cette indemnité.

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT): renouvellement de la convention d'adhésion au service d'assistance des progiciels Berger-Levrault**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par convention signée en décembre 2012, la commune a adhéré au service d'assistance des progiciels développés par la société Berger-Levrault, mis en place par le centre de gestion du Puy-de-Dôme suite à la dissolution du SMGICLL. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, arrive à échéance au 31 décembre 2015.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention qui comporte deux modifications principales:

D'une part, elle opère une distinction entre les missions relevant de l'assistance globale sur l'ensemble de la gamme intégrée.

D'autre part, elle prévoit de nouvelles modalités de tarification intégrant à la fois une revalorisation des tarifs de l'assistance globale sur

l'ensemble de la gamme intégrée, mais également l'instauration d'une nouvelle tarification pour l'assistance à la carte.

La nouvelle convention ne prévoit plus l'adhésion obligatoire au Club magel, association regroupant les collectivités utilisatrices des logiciels Berger-Levrault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention d'adhésion au service d'assistance du centre de gestion. Un courrier va être adressé au CGFPT afin de demander des détails sur la tarification.

### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP-de la Basse Limagne): Modification des statuts**

Jean-Claude Gibert-Gaton, délégué communal du SIAEP de la Basse Limagne, rappelle les deux décès qui ont touché respectivement la SEMERAP et le SIEAP ces dernières semaines: M. Baley, directeur de la SEMERAP et M. Grangeon, président du SIEAP de la Basse Limagne, nous ont quittés.

Ces deux hommes étaient très investis dans leurs missions et manqueront beaucoup aux collectivités territoriales habituées à travailler en partenariat avec eux.

Le SIAEP de la Basse Limagne a engagé une procédure de modification de ses statuts, afin d'y intégrer deux nouvelles compétences optionnelles: La compétence réhabilitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPAN) et l'irrigation.

Cette prise de compétence fait du SIAEP de la Basse-Limagne un syndicat mixte, ouvert, à la carte, permettant l'adhésion de membres autres que des collectivités territoriales.

Les statuts prévoient, pour les nouveaux membres, la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants au comité syndical, et la désignation d'un délégué suppléant au bureau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise de compétences optionnelles « réhabilitation du SPANC » et « irrigation ».

### **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG): participation travaux d'extension de réseaux Impasse Champiteix.**

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 19 octobre 2013, le syndicat intercommunal peut envisager la réalisation des travaux si la commune accepte de verser une participation de 500,00 € (34,00 mètres – fouille remise). Cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette participation au SIEG pour des travaux d'alimentation en énergie électrique: alimentation BTS à « Champeyroux » Impasse de Champiteix.

### **Station d'épuration: Maîtrise d'oeuvre**

Après délibération, la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé est confiée à la société Egis-eau pour un montant de 24 888 € (soit 7,6 % du montant total de la station).

### **Elections Régionales: Tour de garde**

Les tours de garde du bureau de votes pour les élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015 ont été constitués.

### **Avenant au contrat de balayage établi avec la SEMERAP**

La convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement – SEMERAP, pour assurer l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire de la commune, doit être modifiée, par avenant, pour prendre en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer.

A compter du 1er janvier 2016, le kilométrage sera de 650 ml répartis sur les rues supplémentaires situées aux Villages de Buxerolles, de Villeneuve l'Abbé, Champeyroux et le Bourg. Le linéaire total à balayer s'élèvera à 57,872 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 2 691,00 € HT par an pour 4 passages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour le balayage des voies publiques établie par la SEMERAP.

### **Questions diverses**

- M. et Mme Hébert, parents de Romane et membres fondateurs de l'association « Sur les Pas de Romane », ont demandé audience au Conseil Municipal afin de présenter les comptes de leur association.

Une copie de ce document visible par tous a été laissée en mairie. Ils sont par ailleurs disposés à présenter le détail de leur comptabilité à toute personne qui en formulerait la demande.

- Le 5 décembre, journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, aura lieu une cérémonie commémorative. Le rassemblement aura lieu à 11h

devant la mairie.

- Colette Nouhen présente une synthèse du Conseil d'école.

Les effectifs sont de 90 élèves répartis dans 4 classes.

- Mme Bacci (PS-MS): 29 élèves

- Mme Cruz (GS-CP): 20 élèves

- Mme Porte, directrice, et Mme Pivry le mardi (CE1-CE2): 24 élèves

- Mme Burias (lundi et mardi) et Mme Pivry (jeudi et vendredi) et un mercredi sur 2 (CM1-CM2): 19 élèves

Le projet d'école est cette année axé sur la lecture et l'écriture:

1ère phase: rencontre avec un auteur

2e phase: achat de livres, rallye lecture (pour développer l'envie de lire)

3e phase: écriture d'un livre

4e phase: rencontre littéraire en partenariat avec le réseau des médiathèques Limagne d'Ennezat.

- Micro coupures d'électricité liées aux envois d'oiseaux:

ErDF a réalisé des travaux sur la ligne moyenne tension alimentant la commune de Saint Ignat. La pose de 30 nouveaux armements équipés de protections aviaires devrait solutionner le problème.

- Isabelle Lussion fait le compte rendu de la réunion du SICOM, syndicat de gestion du collège de Maringues. La cotisation communale par élève envoyé à Louise Michel s'élèvera désormais à 89 € (au lieu de 109 € l'année précédente).

## Réunion du 29 janvier 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 janvier en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absentes excusées: Isabelle Lussion et Marie-Agnès Vigier*

### **Réseau des médiathèques: avenant à la charte du bibliothécaire bénévole**

Le réseau des médiathèques est animé par deux agents communautaires en collaboration avec les agents communaux et le réseau de bénévoles.

Afin de définir un cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations des différentes parties, une charte du bénévole a été mise en place et validée par le Conseil Com-

munaux le 3 novembre 2010.

Cette charte prévoit notamment que les bénévoles pourront être indemnisés de leurs frais de déplacement dans le cadre de formation avec les barèmes de la Fonction Publique Territoriale comme référence. Ces frais (repas et frais kilométriques) sont à la charge de la commune.

Afin de clarifier la rédaction et de maîtriser l'enveloppe budgétaire, sur proposition de

la commission « médiathèques », le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 15 décembre 2015 a adopté par voie d'avenant n° 1 à l'article 4 les modifications suivantes à compter du 1er janvier 2016:

« les bibliothécaires volontaires seront indemnisés, suivant les barèmes en vigueur de la Fonction Publique Territoriale, dans les cas cités ci-dessous:

\*les frais de formation (repas, frais kilomé-

triques) sont à la charge de la commune. Tout déplacement est soumis à l'obtention préalable d'un ordre de mission signé par le Maire de la commune ou son représentant. Le nombre de jours de formation ne pourra excéder 6 jours par bénévole et par an.

\*les frais occasionnés par les autres déplacements du bibliothécaire volontaire dans le cadre de sa mission, hors de la commune, à l'initiative de la responsable du réseau, sont à la charge de la communauté de communes Limagne d'Ennezat. Tout déplacement est soumis à l'obtention préalable d'un ordre de mission signé par le Président de la communauté de communes Limagne d'Ennezat ou son représentant ou par délégation par la responsable du réseau».

### **SBL: Modification des statuts du syndicat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne doit modifier ses statuts afin de prendre la compétence complémentaire « réhabilitation » du SPANC conformément à sa délibération n° 2015-10-25. Il s'agit d'une compétence optionnelle.

La préfecture du Puy-de-Dôme a rejeté le projet de statuts qui avait été soumis à délibération le 7 octobre 2015, en ce qui concernait la compétence irrigation.

Il est donc proposé d'abandonner la précédente procédure de modification des statuts, et avec elle, la prise de compétence irrigation, dont la mise en œuvre s'accompagnerait d'une procédure assez lourde.

La procédure de modification des statuts est relancée, avec pour seule modification la prise de compétence « réhabilitation » du SPANC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble du conseil accepte ces propositions.

### **EPF-Smaf: Nouvelles adhésions**

Les communes de:

- VERNEUGHEOL (PDD), par délibération du 2 septembre 2015,
- CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
- BONNEVAL (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
- LE BREUIL (Allier), par délibération du 1er décembre 2015,
- JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1er décembre 2015,
- SAINT FLOUR (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,

la communauté de communes du:

-LIVRAOIS PORTE D'Auvergne (Puy-de-Dôme), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

### **FIC 2016-2018: Participation aux travaux de voirie et bâtiments**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a prorogé le Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour subventionner les travaux communaux.

Les objectifs du FIC sont de simplifier le régime des aides et de séparer les projets d'équipement de nature purement communale des projets de développement de nature intercommunale, de laisser plus de souplesse aux communes dans la programmation de leur travaux, de donner aux communes une lisibilité sur trois ans de financements du Conseil Départemental, de permettre à celui-ci une volonté de solidarité et de péréquation en direction des communes.

La commune doit établir un échéancier sur trois ans de ses projets pouvant être financés par le Fonds d'Intervention Communal, avec un plan de financement détaillé pour les projets de la première année.

Les projets de travaux sont les suivants:

- 2016: Voirie à Villeneuve-l'Abbé
- 2017: Voirie à Champeyroux
- 2018: Salle des fêtes de Saint Ignat

### **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG): participation travaux place de Saint Ignat**

Des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications Place de Saint-Ignat

sont à prévoir, en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par la Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le Conseil Départemental et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager:

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 31 000,00€ HT,
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis,
- Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté.

### **Appartement communal: Location**

Suite au départ d'un des locataires des deux appartements situés au 1er étage du bâtiment de la mairie, Monsieur Romualdo ASTE, actuellement en contrat CAE-CUI pour la commune, louera ce logement de type T1 BIS à compter du 15 février 2016.

Le loyer sera maintenu tel que défini par la dernière révision en date du 26 octobre 2015 et sera révisé de plein droit à la date anniversaire du contrat, en fonction du dernier indice de référence des loyers connu à cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des conditions de location.

### **Salle de Tyrande: Choix de l'entreprise pour le changement des fenêtres**

Le devis de l'entreprise GS2A a été retenu pour un montant de 3923€ HT. Il comprend

la confection et la pose de menuiserie aluminium en double vitrage pour 2 fenêtres à 2 vantaux et 1 fenêtre oscillo-battante

## Questions diverses

- ErDF a prévenu M. le Maire qu'un quartier de Champeyroux rencontrait des problèmes de baisses de tension électrique dommageable pour leur installation. Un recâblage ou un enfouissement des réseaux sont en cours d'étude.

- Une mauvaise évacuation des fumées lors de l'utilisation du four de la salle de Villeneuve-l'Abbé crée un risque potentiel pour les usagers. Par conséquent, en attendant de trouver une solution, son allumage est strictement interdit.

Le règlement de la location des salles municipales a donc été modifié. Il a également été

rajouté que les fours de Champeyroux et de Buxerolles ne peuvent pas être allumés par des particuliers qui louent les salles (seules des personnes expérimentées en lien avec les associations peuvent le faire).

- Le système de chauffage de la nouvelle construction de l'école rencontre des pannes lorsqu'il se remet en heures-jour. La société qui assure son entretien a relevé des dysfonctionnements dans l'installation qui n'expliqueraient pas tout selon l'installateur. Ce dernier va opérer les modifications nécessaires.

- Notre commune se situe dans la zone de couverture Wifi Max. Il s'agit d'une technologie hertzienne qui permet des débits jusqu'à 20Mbits/s dans le sens descendant et 4 Mbits/s dans le sens remontant.

Auvergne Très Haut Débit (projet financé par

le Conseil Régional, les 4 Conseils Départementaux de la région Auvergne et le Commissariat Général à l'Investissement) met en place des stations d'antenne situées sur des points hauts ainsi que des équipements actifs de diffusion.

Il existe 3 opérateurs : Ozone (dont nous avons rencontré un commercial et un installateur qui travaille pour lui), Mhz Bouteiller et Nordnet.

Cette technologie peut être une solution pour les personnes rencontrant des problèmes de débit ou tout simplement n'ayant pas accès au réseau en partie saturé.

- Un banc a été acheté pour être installé à proximité du toboggan de Villeneuve-l'Abbé et des bancs pliables ont été mis en réserve.

## Réunion du 26 février 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 février 2016 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absente excusée : Corinne Dru - Isabelle Lusson. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier*

### Comptes administratifs 2015

#### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 de 1,5% soit :

- Taxe d'habitation : 6,61 %
- Foncier Bâti : 12,30 %
- Foncier Non Bâti : 65,23 %

#### Subventions aux associations

Une enveloppe de 3800 € a été votée pour répondre aux demandes de subventions des associations.

La commission « associations » se réunira le 17 mars afin d'étudier les demandes adressées en mairie et de répartir le montant voté.

#### Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2015:

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

La réalisation de l'exercice 2015 du budget communal fait apparaître, en fonctionnement, des dépenses s'élevant à 631 902,73 € et des recettes à 760 840,14 € (soit un excédent de 128 937, 41 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 178 957, 16 € et les recettes à 251 184, 42 € (soit un excédent de 72 227, 26 €).

La réalisation de l'exercice 2015 du budget assainissement fait apparaître, en exploitation, des dépenses s'élevant à 50 634,15 € et des recettes à 128 572,36 € (soit un excédent de 70 938,21 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 75 871,90 € et des recettes à 71 315,24 € (soit un déficit de 4 556,66 €).

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

#### Indemnités de fonction du Maire

Conformément aux dispositions des articles 3

et 18 de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu par le code général des collectivités territoriales.

Les maires des communes de moins de 1000 habitants (la population légale de Saint Ignat en vigueur est de 840 habitants) doivent désormais percevoir l'intégralité de leur indemnité soit 31 % de l'indice 1015.

Le Maire ne souhaitant pas faire supporter cette augmentation à la collectivité a décidé de reverser le suppléant perçu sous forme de don au CCAS.

#### Indemnités de fonction des adjoints et du conseiller délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire définies par délibération du 28 mai 2014 et de ne pas modifier le montant des indemnités de conseiller municipal délégué définies par délibération du 22 mai 2015.

### **Adhésion au FREDON/FGDONs Auvergne**

La FREDON/FGDONs Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Région Auvergne) intervient sur de nombreux domaines en relation avec le végétal, l'eau et l'environnement en direction des professionnels agricoles et des collectivités mais aussi auprès des professionnels spécialistes du végétal. Elle constitue un réseau qui agit contre les dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux et/ou à la santé humaine en protégeant l'environnement des risques de pollutions liés à la production et à la gestion du végétal.

La FREDON est reconnue au plan régional par arrêté ministériel en qualité d'Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine du végétal (OVS).

Elle accompagne les collectivités au travers d'actions de veille sanitaire, de formation, d'expertises techniques liées à la préservation de l'environnement et de recherche de méthodes alternatives.

Elle assure à ses adhérents un jugement professionnel, indépendant et impartial. Cette

démarche permet de faire face aux enjeux de la surveillance du territoire et de garantir la qualité et la santé de la filière végétale.

La FREDON Auvergne est missionnée par l'ARS (Association Régionale de Santé) pour conforter et intensifier la dynamique du plan régional d'action de lutte contre l'ambrosie. La cotisation annuelle tient compte de la surface de la commune et de sa population. Le montant de l'adhésion pour l'année en cours pour la commune de Saint Ignat est de 210 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette adhésion.

### **Budget assainissement: autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 92 042,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes « Autres - Extension des réseaux d'eau potable » (article 2158/21)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'autorisation

d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

### **Travaux d'assainissement Rue de L'Abbaye: Choix de l'entreprise**

Il convient de réaliser des travaux d'assainissement rue de l'Abbaye au village de Villeneuve l'Abbé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP, pour effectuer les travaux d'assainissement rue de l'Abbaye à Villeneuve l'Abbé pour un montant HT de 59 986,00 €. Ces travaux comprennent une reprise de pente sur 350 mL, des reprises de branchements et une fouille de 2 m de profondeur en moyenne.

Le Syndicat de Basse Limagne profitera de l'ouverture de la fouille pour renforcer le réseau d'eau potable.

### **Questions diverses**

Les travaux d'aménagement de la place de Saint Ignat sont désormais tributaires de l'instruction du dossier par le Conseil départemental.

## Réunion du 25 mars 2016

**Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 25 mars 2016 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absents excusés: Nelly Fauchoux et François Boileau**

### **Vote des budgets 2016: Communal et Assainissement**

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 473 744,34 € et en investissement à 421 247,31 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 161 094 € et en investissement à 203 234,21 €.

### **Prolongation de réseaux rue des Côtes du Lac: Choix de l'entreprise**

Le devis de l'entreprise Guittard, le moins disant, a été retenu pour un montant de 6 653 € HT (fouilles communes à tous les réseaux, fouilles pour prolongement des réseaux FT et BT sur une longueur de 35 mL, remblai de tranchée, fourniture et pose des tuyaux PVC, construc-

tion de regards...)

### **Extension du réseau d'eau potable rue des Côtes du Lac: devis SEMERAP**

La SEMERAP profitera de l'ouverture de tranchée pour réaliser la prolongation du réseau d'eau potable nécessaire au raccordement d'une maison en construction. Le montant de ces travaux s'élève à 1 696,96 € HT.

### **Nettoyage de printemps du 9 avril: Organisation**

Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 9 avril. Le rassemblement se fera à 9h00 à la salle de Villeneuve-l'Abbé.

Café et brioche seront offerts au départ et verre de l'amitié à l'arrivée.

### **Questions diverses**

- Une procédure de reprise des concessions a débuté au cimetière de Saint Ignat. Par conséquent, le maire informe les habitants que sur certaines concessions des panneaux ont été déposés en vue de collecter des informations sur les possibles propriétaires de ces concessions. Les personnes concernées sont priées de se présenter au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture.

## Réunion du 29 avril 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 avril 2016 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absentes excusées : Mme Dru Corinne, Mme Peyragrosse Annick. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars est approuvé à l'unanimité. Mme Redon Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.*

### Renouvellement d'un emploi CUI (Contrat Unique d'Insertion-CAE)

La commune a créé un Contrat Unique d'Insertion - CAE, à compter du 1er juin 2015 pour l'aide à l'entretien des espaces verts : plantation, tonte, peinture ...

La convention « Contrat Unique d'Insertion » peut-être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le renouvellement, à compter du 1er juin 2016 du « Contrat Unique d'Insertion - C.A.E. » pour une période de six mois, à raison de 30 heures hebdomadaires.

### FIC: Choix des entreprises pour les travaux de voirie à Villeneuve l'Abbé

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) adopté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la programmation pour l'exercice 2016 concerne des travaux de voirie sur le village de « Villeneuve l'Abbé », rue de l'Abbaye.

Le projet étant recevable au titre du FIC 2016, il est nécessaire de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Trois entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP pour un montant HT de 86 998,00€.

### Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er : Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

- La PFAC est instituée sur le territoire de la commune de Saint-Ignat à compter du 1er juillet 2012.

- La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que les eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou

d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1er juillet 2012.

- La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

- La PFAC est fixée pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes à raccorder à 400,00€, à l'exception de celles disposant d'une installation d'assainissement individuelle conforme aux normes.

Le recouvrement de la participation aura lieu par l'émission d'un titre de recette émis par la commune à compter du 1er juillet 2016.

Article 2 : Les permis de construire et d'aménager correspondant à des dossiers de demande complets déposés avant le 1er juillet 2012 restent soumis au régime de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PER), dans les conditions et selon les modalités fixées par la délibération du 27 novembre 2009.

### Choix de l'entreprise pour la réfection des chemins

Des travaux sur 5 chemins sont prévus pour 2016 (à l'entrée de Tyrande, chemin qui prolonge la route de Marignies à Tyrande, chemin des Granges à Tyrande, chemin de Beaulieu à la Côte Rouge et un grand et large trou au-dessus de la Bussanade à la Côte Rouge). Deux devis ont été étudiés. Celui de l'entreprise Parra a été retenu pour un montant de 19 020€ HT.

### SIEG: Travaux place de Saint Ignat: Participation communale

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15 novembre 2008, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Les travaux concernent l'éclairage du bourg

suite à l'aménagement Basse Tension dans le cadre de l'agencement de la Place de Saint-Ignat.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 108 000,00€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion du 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser ce fonds de concours de 54 007,56€ au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage du bourg de Saint-Ignat.

### Questions diverses

- Une corvée « plantations » aura lieu samedi 21 mai. Les élus se donnent rendez-vous à 9h pour fleurir les entrées de bourgs.

- La commission « sécurité » a rédigé un mot aux parents d'élèves leur faisant remarquer que des véhicules, avec des enfants à bord, aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulaient trop vite aux abords de l'école. Un appel à la prudence et au civisme de chacun a ainsi été relayé.

### Réunion du 27 mai 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 27 mai 2016 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier. Absentes excusées : Mme Dru Corinne, Mme Lusson Isabelle. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2016 est approuvé à l'unanimité. Mme Redon Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.*

#### **Renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme**

L'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme propose le renouvellement de la convention pour la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale qui arrive à son terme le 30 juin 2016.

Ce service est très utile à la commune, qui après avoir gardé les chiens quelques jours dans son chenil, n'a pas d'autres solutions que de les confier à l'APA.

Il convient de prévoir une participation de la commune aux frais de fourrière, d'un montant annuel progressif sur trois ans réparti ainsi :

- 2016 : 0,538€ par habitant,

- 2017 : 0,552€ par habitant,

- 2018 : 0,566€ par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention à compter du 1er juillet 2016 pour trois années.

#### **Présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Afin de préparer le prochain Conseil Municipal, au cours duquel le périmètre résultant de la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans sera voté, une présen-

tation du SDCI est réalisée. Le contexte de la mission et le contexte local sont rappelés afin que le conseil puisse délibérer en juin.

Il sera également question de la fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la communauté issue de la fusion.

#### **Demande de subvention pour l'aménagement du parking de la mairie pour personne à mobilité réduite**

Suite à la visite de Monsieur Valembais, Sous-préfet, mercredi 6 avril 2016, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les travaux de création du parking de la mairie avec un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite va être adressée à la Sous-préfecture du Puy-de-Dôme. Il est possible de cumuler le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) avec la DETR. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par une entreprise de travaux publics s'élève à 14 104,00 € H.T. soit 16 924,80 € T.T.C.. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention de l'État de 4 231,00 € au titre de la DETR, sollicite une subvention de l'État de 2 821,00 € au titre du FSIL.

#### **Organisation du 14 juillet**

La cérémonie débutera à 18h30 et sera suivie d'un repas champêtre.

L'organisation reste inchangée.

#### **Questions diverses**

La station d'épuration pour les villages de Villeneuve-l'Abbé et Buxerolles, qui va être reconstruite sur un terrain plus élevé, sera prévue pour un équivalent de 300 habitants. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours.

Les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable dans le village de Villeneuve-l'Abbé auront lieu en parallèle de ceux de rénovation de la rue de l'Abbaye afin de profiter de l'ouverture des fouilles. La deuxième partie, en lien avec la conduite de Buxerolles se fera à l'automne.

Des parents de l'école communale ont manifesté leur inquiétude suite à l'acte de malveillance à la station d'épuration de Riom. Pour information, il n'y avait aucune crainte pour notre réseau d'eau potable.

En effet, les eaux polluées se sont déversées dans la Marge à Maringues via le Bédat et l'Ambène donc en aval de la commune de Saint Ignat et sans lien avec la zone de captage en eau potable qui nous alimente.

### Réunion du 24 juin 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 juin 2016 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier. Absente excusée : Marie Laure Redon (pouvoir à Colette Nouhen). Le compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité. Désignation d'une secrétaire de séance : Colette Nouhen*

#### **Avis du Conseil Municipal concernant l'arrêté préfectoral de projet de périmètre relatif à la fusion des Communautés de Communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, Riom

Communauté et Volvic Sources et Volcans. Le contexte de la mission et le contexte local ont été exposé lors du précédent Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve la création de la nouvelle Communauté de Communes, selon le périmètre arrêté par Madame la Préfète de Puy de Dôme le 19 avril 2016, par 14 voix pour et 1 voix contre.

#### **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la communauté issue de la fusion,**

Après proposition de la communauté de communes Limagne d'Ennezat, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire issue de la fusion ont été déterminés, selon la méthode légale stricte de droit com-

mun: 60 sièges:

- Riom Communauté: 28 sièges
- Limagne d'Ennezat: 17 sièges
- Volvic Sources et Volcans: 15 sièges

## Tarif repas cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Les repas sont fournis par la Commune d'Ennezat. La Municipalité de Saint Ignat aligne ces tarifs sur cette collectivité soit 3,60 € le repas enfant et 5,80 € le repas adulte, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ces tarifs, appliqués par la Commune d'Ennezat, comprennent uniquement la fourniture du repas. Il est rappelé que la Commune de Saint Ignat prend aussi en charge des frais de fonctionnement de la collectivité d'Ennezat. Certaines familles résidant à Saint Ignat bénéficient d'une réduction sous conditions de ressources.

## Budget assainissement: décision modificative n°1,

La ligne budgétaire D203 immobilisations incor-

porables frais d'étude est augmentée de 500 €.

## Convention entre la Préfecture et la collectivité en vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses documents.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes de contrôle de légalité avec la Préfecture du Puy-de-Dôme.

## Rentrée scolaire 2016-2017

- 3 demandes de dérogation, pour l'inscription d'enfants à l'école de Saint Ignat, ont été adressées au Conseil Municipal. Après examen des motifs motivant la demande, le Conseil Municipal donne un avis favorable à chacune des 3 et ce à l'unanimité.

## Compte rendu du conseil d'école du vendredi 17 juin:

Un bilan des actions effectuées au cours de l'année et des projets pour l'année 2016/2017 est communiqué par Mme la directrice. Différents travaux seront réalisés pendant l'été: un portillon sera installé dans la petite cour ainsi qu'un interphone permettant de relier les deux bâtiments entre eux. L'effectif sera de 95 enfants répartis en 4 classes.

## Questions diverses

- **Cérémonie du 14 juillet**: Le repas champêtre aura lieu le soir, comme chaque année, après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts à 18 heures 30.
- **Travaux de voirie à Villeneuve L'Abbé**: Les travaux seront terminés début juillet.
- **Note aux randonneurs**: Monsieur le Maire donne lecture d'une note adressée aux randonneurs faisant état d'invasion de moustiques. Elle sera affichée dans les différents villages du circuit de bord de Morge.

# Réunion du 26 août 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 août 2016 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier. Absents excusés: François Boileau, Corinne Dru, Loïc Girard, Annick Peyragrosse. Le compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité. Désignation d'une secrétaire de séance: Marie-Laure Redon*

## SIEG ; Renforcement et enfouissement des réseaux-Rue du Moulin à Champeyroux, participation communale

Les travaux concernent le renforcement et l'enfouissement des réseaux électriques ainsi que l'éclairage public rue du Moulin à « Champeyroux », d'une part.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 28 000,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit: 14 002,34 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours de 14 002,34 € au

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public rue du Moulin à « Champeyroux ».

Les travaux concernent l'enfouissement des réseaux télécoms rue du Moulin à « Champeyroux », d'autre part.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG - Le Conseil Départemental et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager:

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisée par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 12 000,00 € HT soit 14 400,00 € TTC.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse

de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par Monsieur le Maire.

## **Création du parking de la mairie avec un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite: choix de l'entreprise**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le projet d'aménagement de la Place du Bourg et dans le respect de la mise en accessibilité des ERP, il a été programmé la création du parking de la mairie avec un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Pour la réalisation de ce projet, trois entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP, pour un montant de 14 104,00 € HT.

## **PLH: Avis de la commune sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat**

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des quatorze communes de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat pour la période 2017-2022. Il s'inscrit dans les perspectives de développement du SCOT du Grand Clermont.

Ce projet, initié en 2013 a fait l'objet d'une concertation étroite avec les élus et les organismes partenaires (Etat, Grand Clermont, Chambres consulaires, bailleurs sociaux...) à l'occasion de plusieurs réunions de sensibilisation, de travail, d'échange et de pilotage.

Le projet de PLH se compose d'un diagnostic de la situation du logement, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs, décliné en huit actions:

- 1- Contribution à la production de 69 logements par an sur le territoire dont 24 dans le pôle de vie (Ennezat),
- 2- Aide à la production annuelle moyenne de 11 logements locatifs sociaux publics,
- 3- Mobilisation et gestion d'un logement temporaire,
- 4- Soutien à production de 15 logements en accession sociale à la propriété,
- 5- Soutien à la réhabilitation du parc privé et communal,
- 6- Mise en place d'une politique foncière intercommunale,
- 7- Mise en place et animation du plan partenarial de gestion,
- 8- Suivi et évaluation de la politique habitat.

Suite à la saisine de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, les communes ainsi que le PETR du Grand Clermont (organisme chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT) rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au Conseil Communautaire pour amender en tant que besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption. En cas de demande de modifications par le Préfet, le PLH ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au Préfet d'une délibération apportant ces modifications. Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH.

## **Modification n°12 des statuts de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat**

Le Conseil Communautaire a validé le 12 juillet 2016 la modification n°12 de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

La proposition de modification concerne les éléments suivants:

La compétence facultative Enfance jeunesse : La Communauté de Communes est compétente à compter du 31/12/16 pour « Accueil de loisirs sans hébergement de Saint Laure et activités périscolaires du mercredi après-midi ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes.

## **Modification des statuts du Syndicat Rive Droite de la Morge**

Par courrier du 21 juillet 2016, le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge (SIARDM) informe que le syndicat se doit de changer ses statuts afin de pouvoir entretenir les cours d'eau du territoire et atteindre le bon état des eaux.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 11 juillet dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur:

- La prise d'une nouvelle compétence relative à la restauration, la renaturation, la mise en valeur des milieux aquatiques des communes, de la végétation aux abords des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques,
- La mise en place d'un syndicat à la carte auquel

les communes pourront adhérer soit pour l'entretien des fossés, soit pour la restauration des cours d'eau, soit les deux compétences;

- La modification des critères de financement,
- Le changement de nom du syndicat, qui deviendrait le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Morge et de ses Affluents (SIGMA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge.

## **EPF-Smaf Auvergne: Nouvelles adhésions**

Les Communes de :

- SAINT ELOY LES MINES (63),
- MADRIAT (63),
- REUGNY (03),
- MALREVERS (43),
- BOISSET (15),

La communauté de Communes:

-SUMENE-ARTENSE (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Mansellie, Le Monteil, Soignes, Saint Pierre, Sauvot, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne. Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1er mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de L'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

## **Personnel Communal: renouvellement contrat à durée déterminée**

Par délibération du 31 juillet 2013, un emploi d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe non titulaire, à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires, a été créé du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Ce contrat arrivant à son terme, il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service de maintenir cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement, à compter du 1er septembre 2016, du Contrat à durée déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, pour une nouvelle période d'un an.

## Questions diverses

### • Travaux réalisés à l'école:

Dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP:

- Elargissement de la porte du dortoir (entraînant des modifications électriques)
- Modification du plateau du bureau de la directrice
- Suppression de la colonne du lavabo du WC accessible aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre des mesures de renforcement de la sécurité:

- Pose d'un interphone : liaison intérieur/extérieur et entre les 2 bâtiments (Un portillon entre la petite cour et la rue va prochainement être installé)

Suite aux demandes des enseignantes:

- Peinture au sol: réalisation de parcours
- Pose d'étagères dans le local du matériel

### • Travaux réalisés à la mairie

Dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP:

Modification de la banque du bureau du secrétariat de mairie.

Poison pour les rats : suite à une modification de la réglementation, le poison pour les rats ne pourra plus être distribué comme il l'est actuellement: lorsque le stock actuel sera épuisé, deux sachets de 100 g (500 g aujourd'hui) seront remis dans une enveloppe cachetée avec tenue d'un registre.

## Réunion du 30 sept. 2016

*Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 septembre 2016 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier. Absents excusés: François Boileau, Nelly Fauchoux, Cécile Perrin. Le compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 août 2016 est approuvé à l'unanimité. Désignation d'une secrétaire de séance: Marie-Laure Redon*

### Validation du projet de la station d'épuration de Villeneuve-l'Abbé

Ce projet, établi par le maître d'œuvre EGIS EAU, concerne la création d'une nouvelle unité de dépollution des eaux usées à Villeneuve-l'Abbé. Il s'agit d'une station de type macrophyte (avec des roseaux) comptant deux bassins: un à l'emplacement de l'ancienne station et un au-dessus. Il nécessite le renforcement des pompes de relevage de Villeneuve-l'Abbé et de Buxerolles (avec déplacement) afin d'envoyer les eaux usées dans le bassin le plus haut. Un estimatif du montant des travaux a été fourni par le maître d'œuvre, le dossier peut désormais être déposé auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de solliciter des subventions de leur part.

### Tarifs de la garderie scolaire

Les tarifs de la garderie demeurent inchangés depuis de nombreuses années (1,52 € la garde, tarif plafonné à 30 € par mois).

Une hausse est proposée et validée par l'ensemble du Conseil: 1,60 € la garde, tarif plafonné à 40 € par mois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Budget Communal: décision Modificative n°1

D'une part, le montant de la part du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est plus élevé que celui budgétisé en mars, il est donc nécessaire procéder à une décision modificative.

D'autre part, une ligne concernant la gestion

et l'entretien des réseaux est modifiée.

### Présentation du projet d'aménagement de la place du Bourg

Le plan d'aménagement de la place de Saint Ignat est présenté à l'ensemble du conseil.

Le Conseil Départemental subventionne une partie des travaux, l'autre partie reste à la charge de la commune. Les travaux commenceront dès cet hiver avec les travaux du SIEG. Une réunion d'information destinée aux habitants de Saint Ignat sera organisée.

### SIEG: projet 2018

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom et de renforcement des réseaux électriques débuteront rue du Moulin à Champeyroux début octobre.

Il est décidé que le programme d'enfouissement des réseaux se poursuivra en 2018 rue du Château d'eau et rue des écoles (en partie) à Champeyroux. Le SIEG subventionne ces travaux, la part communale est d'environ 58 000 €.

Un transformateur relais sera installé par ErDF afin de renforcer le réseau rue des Côtes du Lac à Villeneuve-l'Abbé.

### Questions diverses

- Suite à la visite du Sous-Préfet, M. Valenbois, et à l'envoi d'un dossier de demande de subvention en préfecture, une aide financière représentant 30 % du montant des travaux a été allouée pour la réalisation d'un parking

aux normes d'accessibilité (dans le cadre de notre AD'AP) à l'arrière de la mairie. Cette subvention est d'un montant de 4 231 €.

- La taille des haies du cimetière va être confiée à une entreprise spécialisée.

Après consultation de 3 paysagistes, le devis de l'entreprise «SCEA Coursière», le moins disant, a été retenu.

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les horaires de travail de Mme Peirin, secrétaire de mairie, seront modifiés:

Lundi: 8h-17h - Mardi: 8h-17h30 - Jeudi: 9h-19h - Vendredi: 8h-16h - Samedi, le 1<sup>er</sup> du mois: 10h-12h

Les horaires d'ouverture au public seront les suivants: Lundi: 14h-17h - Mardi: 10h-12h - Jeudi: 14h-19h - Samedi, le 1<sup>er</sup> du mois: 10h-12h

- Des habitants de la Côte Rouge ont adressé une pétition aux maires concernés (Saint Ignat, Maringues et Saint Laure) et à la gendarmerie.

Ils décrivent leur sentiment d'insécurité: vol de voiture, de matériel, intrusion dans les propriétés privées.

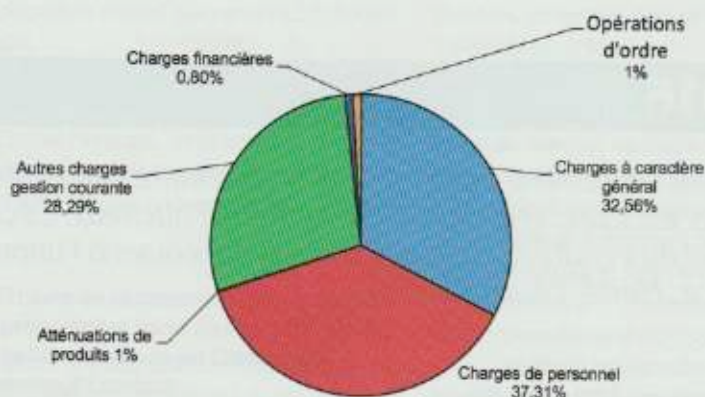
Une réunion d'information avec les habitants de la Côte Rouge va être organisée en présence de représentants de la gendarmerie nationale.

- L'effectif de l'école primaire est de 96 élèves. De nombreux enfants déjeunent à la cantine et participent aux Temps d'Activités Périscolaires. Une réunion avec les nouveaux parents délégués est organisée par la Municipalité jeudi 13 octobre à 18h30 afin de répondre à certaines interrogations et de travailler en étroite collaboration.

# Compte administratif 2015

## Section de fonctionnement

### Dépenses

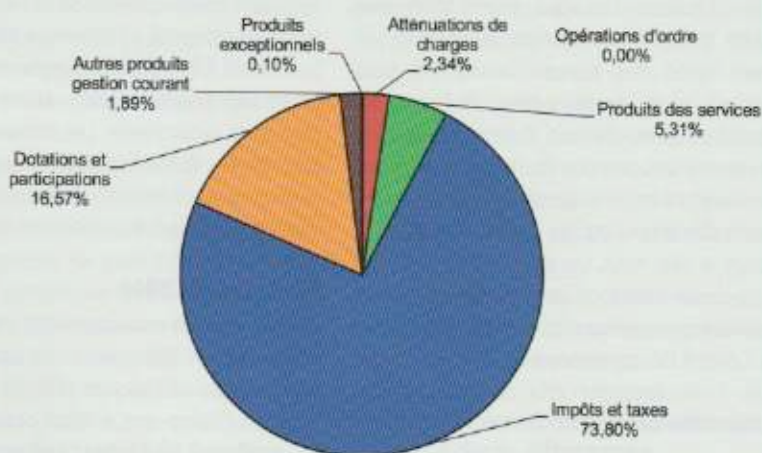


|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général.....     | 205 776,72 €        |
| Charges de personnel .....           | 235 762,98 €        |
| Opérations d'ordre.....              | 505,00 €            |
| Autres charges gestion courante..... | 178 779,49 €        |
| Charges financières .....            | 5 072,54 €          |
| Atténuations de produits .....       | 6 006,00 €          |
| <b>Total</b>                         | <b>631 902,73 €</b> |

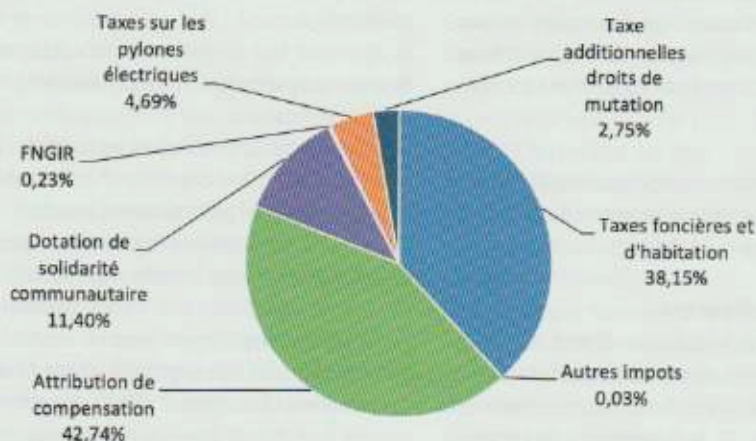
### Recettes

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Atténuations de charges .....        | 17 781,85 €  |
| Opérations d'ordre.....              | 0,00 €       |
| Produits des services .....          | 40 367,34 €  |
| Impôts et taxes.....                 | 561 488,33 € |
| Dotations et participations.....     | 126 039,23 € |
| Autres produits gestion courant..... | 14 385,08 €  |
| Produits exceptionnels.....          | 778,31 €     |

**760 840,14 €**



### Détail impôts et taxes

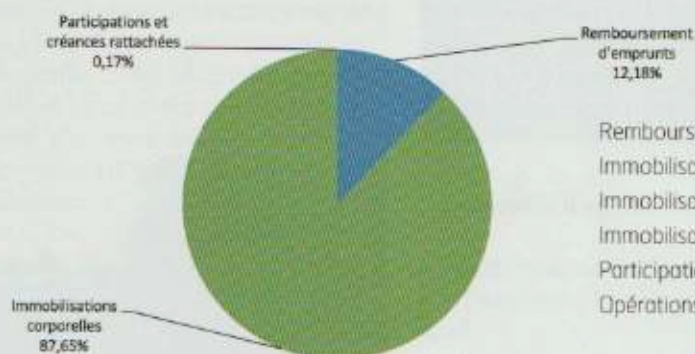


|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Taxes foncières et d'habitation .....       | 214 226,00 € |
| Autres impôts.....                          | 175,00 €     |
| Attribution de compensation.....            | 240 006,60 € |
| Dotation de solidarité communautaire .....  | 64 005,02 €  |
| FNGIR .....                                 | 1 279,00 €   |
| Taxes sur les pylones électriques .....     | 26 358,00 €  |
| Taxe additionnelles droits de mutation..... | 15 438,71 €  |

**561 488,33 €**

## Section d'investissement

### Dépenses

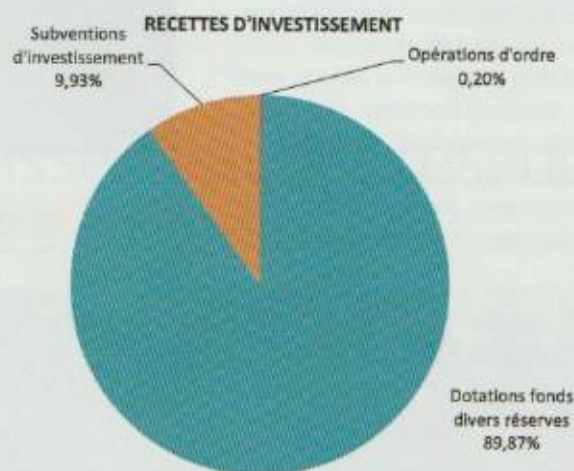


|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Remboursement d'emprunts              | 217 92,11 €         |
| Immobilisations incorporelles         | 0,00 €              |
| Immobilisations corporelles           | 156 855,05 €        |
| Immobilisations en cours              | 0,00 €              |
| Participations et créances rattachées | 310,00 €            |
| Opérations d'ordre                    | 0,00 €              |
| <b>Total</b>                          | <b>178 957,16 €</b> |

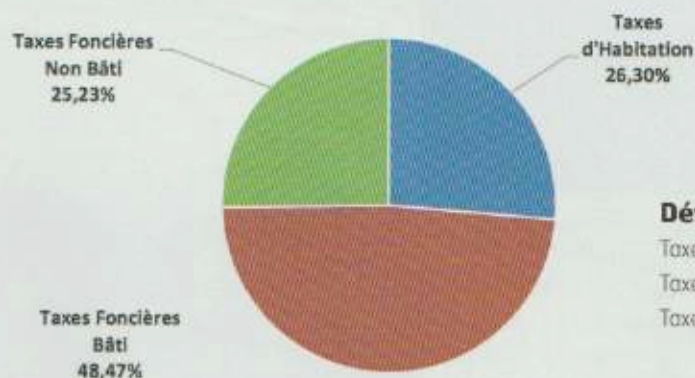
### Recettes

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution d'inv reporté |              |
| Virement de la section de fonct |              |
| Produits des cessions           |              |
| Opérations d'ordre              | 505,00 €     |
| Dotations fonds divers réserves | 225 748,02 € |
| Subventions d'investissement    | 24 931,00 €  |
| Emprunts et dettes assimilées   |              |

**251 184,02 €**



### Détail taxes foncières et habitation



#### Détail taxes foncières et habitation

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| Taxes d'Habitation       | 56 337,00 €         |
| Taxes Foncières Bâti     | 103 835,00 €        |
| Taxes Foncières Non Bâti | 54 054,00 €         |
| <b>Total</b>             | <b>214 226,00 €</b> |



## À l'école...

• Dans le cadre de la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des ERP (Etablissement Recevant du Public) divers aménagements ont été réalisés à l'école :

- Elargissement de la porte du dortoir (entraînant des modifications électriques)
- Modification du plateau du bureau de la directrice
- Suppression de la colonne du lavabo des WC adaptés aux personnes à mobilité réduite

• Dans le cadre des mesures de renforcement de la sécurité :

- Pose d'un interphone : liaison intérieur/ extérieur et entre les 2 bâtiments
- Installation d'un portillon entre la petite cour et la rue du Clos Milan

• Suite aux demandes des enseignantes :

- Peinture au sol : réalisation de parcours
- Pose d'étagères dans le local du matériel
- Pose d'étagères dans la classe des PS-MS

## Extension de réseaux

Suite à de nouvelles constructions nécessitant l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable, il a été décidé de profiter de l'ouverture des tranchées pour enfouir des câbles électriques et téléphoniques. Ces travaux participent à l'embellissement de nos rues et à la sécurisation des réseaux. Les travaux principaux ont été réalisés par l'entreprise Guittard et ceux d'adduction d'eau par la SEMERAP. Les travaux électriques sont financés par le SIEG moyennant une participation communale.



### ▲ Rue de Champiteix à Champeyroux

Coût des travaux principaux : 10 951 € HT

Coût d'adduction d'eau : 924,53 € HT

Participation reversée par la commune au SIEG : 500 € TTC

### ▼ Rue de Côtes du Lac à Villeneuve l'Abbé

Coût des travaux principaux : 6 653 € HT

Coût d'adduction d'eau : 1 696,96 € HT



### ▲ Rue des Vallots à Champeyroux

Coût des travaux principaux : 10 522 € HT

Coût d'adduction d'eau : 1 999,62 € HT

Participation reversée par la commune au SIEG : 500 € TTC

## Villeneuve l'Abbé-Buxerolles

### Station d'épuration

Ce projet, établi par le maître d'œuvre EGIS EAU, concerne la création d'une nouvelle unité de dépollution des eaux usées à Villeneuve l'Abbé.

Il s'agit d'une station de type macrophyte (avec des roseaux), 300 équivalent/habitants), comptant deux bassins : un à l'emplacement de l'ancienne station et un au-dessus.

Il nécessite le renforcement des pompes de relevage de Villeneuve l'Abbé et de Buxerolles (avec déplacement) afin d'envoyer les eaux usées dans le bassin le plus haut.

Un estimatif du montant des travaux a été fourni par le maître d'œuvre. Le dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de solliciter des subventions.



## Parking de la mairie

Dans le projet d'aménagement de la Place du Bourg et dans le respect de la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), il a été créé un parking à l'arrière de la mairie avec un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite. L'entreprise SARL GUITTARD TP a réalisé les travaux pour un montant de 14 104 € HT. Suite à la visite du Sous-Préfet, M. Valembois, un dossier de demande de subvention a été déposé en préfecture. Une aide financière représentant 30 % du montant des travaux a été allouée pour la réalisation de ce parking, dans le cadre de notre AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée). Cette subvention est d'un montant de 4 231 €.



## Réfection des chemins et d'un pont

Des travaux sur 5 chemins ont été réalisés en 2016 :

- Entrée de Tyrande,
- Chemin prolongeant la route de Maringues à Tyrande,
- Chemin des Granges à Tyrande,

- Chemin de Beaulieu à la Côte Rouge
  - Comblement d'un grand et large trou près de la Bussonade à la Côte Rouge.
- L'entreprise Parra a réalisé ces travaux pour un montant de 19 020 € HT. Elle a aussi assuré la réfection d'un pont sur un fossé à l'entrée de Tyrande pour un montant de 1 318 € HT.

## Rue de l'Abbaye à Villeneuve l'Abbée

# Assainissement et enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et voirie

L'ancien enrobé a été démoli sur toute la rue afin de réaliser un nouveau réseau d'assainissement plus profond, sur 350m, de manière à obtenir une pente suffisante pour son bon fonctionnement. Des tabourets de raccordement à l'égout ont été posés au droit de chaque propriété. Les réseaux de câbles d'alimentation électrique, d'éclairage public et téléphonique ont été enfouis. La chaussée a été remblayée, des bordures béton ont remplacé celles abîmées.



un enrobé complet sur toute la rue a été réalisé. Enfin, la pose de candélabres et la dépose des anciens poteaux électriques et téléphoniques sont venues clore le programme. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Guittard pour un montant

de 59 986 € HT pour l'assainissement et 86 998 € HT pour la voirie. Le département a versé une subvention de 21 464 €. En parallèle de cela, l'enfouissement des réseaux secs (ErDF et Telecom) a été réalisé. Le reste à charge de la commune s'est élevé à 42 381 €.





## CCAS *Voeux du maire*



Nouveaux arrivants

Il est des rendez-vous incontournables qui rythment notre année, c'est pourquoi le vendredi 8 janvier, au nom du Conseil Municipal et du CCAS, le Maire, Philippe CARTAILLER, a souhaité une bonne année à l'ensemble des participants réunis à la salle des fêtes de Saint-Ignat.

Étaient présents : les maires des communes voisines, Florence PLANE pour Saint-Laure, Roland GRENET pour Surat, ainsi que les sapeurs-pompiers du centre d'intervention de

Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat, des représentants de la gendarmerie, les responsables des associations, les bénévoles de la médiathèque, les enseignantes et les nouveaux arrivants, venus particulièrement nombreux cette année. Monsieur le Maire a fait un point d'information sur le regroupement des Communautés de Communes, défini par la loi NOTRe. Notre Communauté de Communes Limagne d'Ennezat rejoint celles de Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans, soit un nouvel

ensemble de 31 communes et 66 000 habitants. Après avoir rappelé l'ensemble des travaux réalisés sur la commune en 2015, présenté les projets en cours, il a insisté sur la nécessaire vigilance budgétaire du fait de la baisse sensible des dotations financières aux communes. Cette manifestation s'est poursuivie autour d'un apéritif chaleureux où les nouveaux habitants ont pu faire plus ample connaissance avec les élus et représentants des associations.

## CCAS Repas des aînés

Le CCAS a organisé, comme à l'accoutumée, le repas destiné aux aînés de la commune.

Samedi 10 décembre, 78 convives se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Ignat pour partager un repas festif confectionné par un traiteur d'Ebreuil « Le gourmet Fiolant ».

L'équipe du CCAS avait œuvré au préalable afin d'organiser au mieux ce moment d'échanges et de retrouvailles, et a assuré le service le jour du repas. Les personnes, de plus de 70 ans, dont la santé ne leur permet



pas de se déplacer ne seront pas oubliées. Les membres du CCAS leur apporteront, avant

Noël, un colis composé de produits choisis par leurs soins.

### Ecole communale de Saint Ignat

Pour cette nouvelle année scolaire 2016-2017, l'école compte 95 élèves répartis sur 4 classes.

- Mme Bacci : petite et moyenne sections soit 27 élèves
- Mme Cruz : grande section et CP soit 29 élèves
- Mme Porte : CE1 et CE2 soit 18 élèves
- Mme Burias : CM1 et CM2 soit 21 élèves
- Mme Pivry assure la décharge de Mme Porte et le complément de temps partiel de Mme Burias.

Les horaires restent inchangés :

**Lundi, mardi :**

Garderie de 7h30 à 8h35 et de 16h00 à 18h30  
Classe de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Jeudi, vendredi :**

Garderie de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30  
Classe de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h00  
TAP de 15h00 à 16h30

**Mercredi :**

Garderie de 7h30 à 8h35 (une garderie est proposée de 11h45 à 12h30)  
Classe de 8h45 à 11h45.

### Tarifs garderie et cantine

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de la garderie, restés identiques depuis leur instauration en 2002, vont être réévalués :

- 1,60 € la garde avec un plafonnement à 40 € maximum par mois.

- Le tarif de la cantine, inchangé depuis 2014 a été fixé à 3,60 € dans le cadre de la convention passée avec la mairie d'Ennezat qui fournit les repas.



## 2016-2017

## Nouvelle année, nouveaux projets !

Une nouvelle année a maintenant bien commencé pour les 95 enfants de notre école. 2015-2016 a vu la réalisation de plusieurs beaux projets.

Agnès Bertron-Martin, auteure jeunesse, est venue à la rencontre de chacune des 4 classes, et les a plongés dans l'univers de la littérature jeunesse à travers un superbe spectacle conte. Elle a appris beaucoup aux enfants sur les métiers d'auteur, d'illustrateur et d'éditeur, et leur a donné envie de se lancer dans la fabrication d'un livre. Les enfants ont donc revêtu les costumes d'auteur et d'illustrateur avec beaucoup de plaisir et de talent ! Les livres ainsi créés ont été imprimés et offerts à chacun d'eux par notre APE.

En fin d'année, les enfants des petite et moyenne sections sont allés au cirque encourager et applaudir acrobates et clowns rigolos.

Les CM ont quant à eux chaussé leurs baskets pour une journée sportive VTT et orientation à Échassières.

Enfin, les 49 élèves de SS-CP-CE se sont lancés sur les traces de Cro-Magnon et des chevaliers du Moyen-Âge lors d'un séjour de 2 jours en Dordogne, où ils ont visité les grottes de Lascaux et de Rouffignac, le roc de Cazelle et le sublime château de Castelnaud. Chacun gardera de beaux souvenirs de cette année !

Cette année, tous les élèves découvrent Guignol et l'art des marionnettes et du théâtre, avec pour objectif commun d'offrir un joli spectacle à leur famille. Un incroyable moment a déjà été offert aux enfants : Guignol a monté son chapiteau dans la cour de récréation et a présenté durant une heure un spectacle hilariant avec une participation active

des enfants ! Instant magique qui a ravi petits et adultes de l'école. Une journée à Lyon sur les traces du célèbre personnage au bâton est envisagée en fin d'année.

En janvier, les enfants de CE et CM s'essaieront au ski et aux raquettes lors d'un séjour de 3 jours à la Bourboule.

Les enseignantes remercient tous ceux qui rendent la réalisation de ces projets possibles, en particulier son APE très active et généreuse !

Enfants et enseignantes sont chaque année ravis de pouvoir partager d'aussi bons moments autour de projets qui passionnent les uns et les autres ! Et lorsque l'un des projets a abouti, il suffit pour les enseignantes de lire la satisfaction sur le visage de leurs élèves pour se demander... « et qu'est-ce qu'on pourrait faire l'année prochaine ? »

Seul le coût de fabrication des repas est refacturé aux parents. Les frais de fonctionnement de la cantine d'Ennezat, soit 0,55 € par repas, et les frais de transport restent à la charge du budget communal.

Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'abattement tarifaire pour la cantine aux familles à revenus modestes. 18 familles pour 25 enfants ont bénéficié de la réduction de 1 € par repas.



## Les TAP

Sur l'année 2014-2015, le changement du rythme et de la durée des TAP ont permis de mettre en place différentes activités avec des intervenants extérieurs : danse country, initiation au basket et sophrologie. Ces différentes séquences sont venues compléter les activités déjà organisées par les personnels communaux et ont été très appréciées des enfants. Cette année scolaire 2015-2016, le jeudi est réservé aux activités avec les intervenants extérieurs : basket, activités multisport et country qui sont réparties en 5 séquences s'adressant aux différentes classes d'âge.

## Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves tient à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, participent aux diverses manifestations qu'elle organise afin d'aider les enseignantes à valoriser leurs divers projets.

2015-2016 : une année riche et variée !

L'APE a participé au financement des sorties de fin d'année pour chaque classe - notamment une sortie de deux jours en Dordogne pour 2 d'entre elles - et des séances de natation à la piscine de Gannat pour les GS-CP-CE. Elle a aussi pu offrir un livre à chaque enfant, livre entièrement écrit et illustré par les enfants en classe. Nos petits auteurs-illustrateurs étaient très fiers de recevoir leur production qui leur a demandé beaucoup

d'investissement.

Les parents actifs de l'APE sont ravis que leurs enfants puissent vivre de riches projets qui ne peuvent pas être réalisés dans toutes les écoles. Ils y trouvent toute leur motivation pour s'investir dans les diverses manifestations proposées, et espèrent nombreux, ceux qui les rejoindront dans les années à venir.

2016-2017 : Quand Guignol s'invite à l'école. Les enseignantes ont choisi un nouveau thème d'école: le théâtre, et plus précisément Guignol et ses amies les marionnettes. L'APE, toujours derrière les enseignantes pour parler leurs projets, a déjà pu offrir un superbe moment aux élèves de l'école qui ont vu leur cour d'école occupée par un petit chapiteau.

Les enfants ont donc reçu Guignol et ses amis pour une heure de spectacle! Nous soutenons ce projet jusqu'à son aboutissement. L'APE participera aussi au financement d'un séjour neige pour les CE-CM!

Pour cette année scolaire, une bourse pué-



riculture a déjà eu lieu samedi 22 octobre. Une vente de produits du terroir (merci à Swichi Da) sera proposée courant décembre. L'école organisera de nouveau son loto le 29 janvier 2017 à la salle des fêtes. Les enfants de l'école déguisés frapperont aux portes des habitants le samedi 18 mars pour leur proposer de délicieux beignets. Une tombola, pour gagner des poulets fermiers (ferme de La Croix Blanche), sera de nouveau proposée courant avril. Enfin, le 23 juin, les enfants et leurs parents fêteront la fin de cette année lors de leur kermesse.

Pour tout renseignement à propos de l'APE de l'école de St-Ignat ou des manifestations qu'elle organise, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [apechampeyroux@gmail.com](mailto:apechampeyroux@gmail.com) ou par téléphone au 06 20 32 09 34.

Encore merci, et nous comptons sur vous tous pour continuer à nous soutenir !



## Médiathèques

Le réseau des médiathèques Limagne d'Ennezat a organisé à Saint Ignat, entre autre, un après-midi jeux. Les enfants de 4 à 12 ans ont pu tester différents jeux : jeux d'adresse, de lettres et de mots, de stratégie... Le réseau est également intervenu à l'école communale dans le cadre de leur projet littéraire en organisant des racontes tapis et des ateliers d'écriture. Merci à nos six bénévoles, Régine Croizet, Aline Faye, Michelle Perry, Anne-Marie Rougier, Marie-Paule Thave et Simone Varenne-Paquet. Il y a également de la place pour accueillir de nouveaux volontaires. Si vous souhaitez devenir bénévole ou même prendre des renseignements, n'hésitez pas à vous faire connaître à la médiathèque. Merci également aux salariés et aux bénévoles des autres médiathèques qui s'investissent sur l'ensemble du territoire, à la coordinatrice du réseau Mylène Béal assistée d'Annick Nadot.

Pour rappel les horaires sont les suivants : mercredi de 17h à 19h et vendredi de 16h30 à

18h30. Catalogue en ligne du réseau des médiathèques disponible sur : <http://www.ennezat-communaute.fr/services-intercommunaux/mediatheque/>



## Centre d'Intervention

# La vie chez les pompiers

L'année 2016, pour le Centre d'Intervention de St Ignat – Surat – St Laure, s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec un nombre d'interventions stable par rapport à l'année dernière. Surtout lorsque l'on tient compte du fait que la destruction des nids de guêpes ne fait plus partie des missions prioritaires des sapeurs-pompiers. En 2016, il y a eu 2 départs en retraite (Jean Claude Grin et Christophe Sylvestre) et 4 nouveaux venus (2 en cours de formation et 2 mutations), ce qui maintient notre effectif et nous permet de continuer à assurer nos missions. Nous souhaitons une bonne retraite à Jean-Claude et Christophe et la bienvenue à nos nouveaux venus.

Les manœuvres se font un dimanche par mois. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact auprès de nous. Nous avons procédé à des manœuvres communes avec des Centres de Secours (Ennezat, Moringues et Riom). Celles-ci se sont déroulées dans d'excellentes conditions et nous ont permis de renforcer les liens inter-centres. L'amicale a mis en place un week-end « cohésion » pour permettre aux sapeurs-pompiers actifs de se réunir en dehors de l'opérationnel. Celui-ci a été un franc succès et sera reconduit en 2017. La journée champêtre réunissant les sapeurs-pompiers actifs, les anciens, les élus

et les employés municipaux s'est déroulée autour d'une paëlla à la caserne le 18 juin 2016. Cette journée placée sous le signe de la convivialité sera également renouvelée le 17 juin 2017. Notre banquet de Sainte Barbe aura lieu à Surat le 21 janvier 2017. Vous êtes, comme toujours, les bienvenus à la soirée dansante qui suivra le repas, à partir de 22h, afin de partager un bon moment avec nous. Les sapeurs-pompiers de St Ignat – Surat – St Laure vous remercient chaleureusement de l'accueil qui leur a été fait lors du passage des calendriers. Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017 à vous ainsi qu'à vos proches.



## Cérémonies

# Devoir de mémoire

Se souvenir et célébrer les événements du passé doivent faire partie de l'éducation à la laïcité et à la citoyenneté pour promouvoir la paix. Des personnes se sont battues, ont combattu et ont laissé leur vie pour un idéal de liberté, d'égalité et de fraternité.

Comme chaque année, accompagnés par la musique de l'Epi d'Or d'Entraigues, des défilés ont eu lieu jusqu'aux Monuments aux Morts afin de se recueillir à la mémoire des combattants des grandes guerres : 1914-1918, 1939-1945, guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord et sur les différents terrains d'opérations militaires extérieures.

À l'issue de chaque commémoration un pot de l'amitié est offert aux habitants. Le soir du 14 juillet la commune invite tous ses administrés autour d'un buffet campagnard servi avec plaisir par l'équipe municipale.

"Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir."

De Ferdinand Foch,  
Maréchal de France



Le  
Bleuet  
de France



Depuis plus de 80 ans, au quotidien et avec attention, le Bleuet de France, symbole national de Mémoire et de Solidarité, vient en aide aux anciens combattants et à leurs jeunes frères d'armes, à leurs femmes, enfants et familles en cas de blessure ou de décès ainsi qu'aux victimes d'attentats. Aujourd'hui plus que jamais, donner au Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent...



## Une belle journée de plantations

C'est le samedi 21 mai, sous un soleil radieux, que les conseillers municipaux, adjoints et M. le Maire se sont réunis pour remplir les bacs et massifs de la commune de jeunes plants soigneusement préparés par l'horticultrice. Munis de schémas de plantation, et aussi parfois selon leur ima-

gination, ils se sont acquittés vaillamment et avec application de leur tâche.

Un grand merci aux employés municipaux qui avaient préparé la terre des bacs, et qui ont réussi à maintenir une floraison abondante grâce à leur entretien et arrosages, et ce malgré un été relativement chaud.

Merci également aux habitants qui entretiennent les bacs proches de leur domicile.

Malheureusement, on peut déplorer que quelques personnes malveillantes aient abîmé ou volé quelques jeunes plants.

Toutes ces fleurs participent à embellir nos villages et à donner de la couleur à nos rues.



## Nettoyage de printemps

Comme chaque année, la commune avait décidé d'un nettoyage de printemps des points principaux comme les bords de routes, chemins communaux, bords de Morge, fossés, et trottoirs. C'est sous un temps clément que ce nettoyage a eu lieu le samedi 9 avril 2016. Plus d'une vingtaine de personnes, enfants et adultes, ont répondu présents et se sont retrouvés à la Salle des Fêtes de Ville-neuve l'Abbé, en début de matinée.

Après un café de bienvenue, chacun s'est mis au travail, par petits groupes. Nous savions malheureusement, pour avoir effectué des repérages en amont, que plusieurs dépôts sauvages nous attendaient. Cette année davantage de remorques ont été réquisitionnées. Nous espérons que ces incivilités sont des actes isolés et qu'elles ne reflètent pas une nouvelle tendance. Tous nous devons rester sensibilisés au respect de l'environnement qui fait la qualité de notre cadre de vie. Soyons vigilants

afin que de tels comportements ne se répètent pas et ne restent pas impunis.

La Municipalité remercie vivement tous les participants, pour certains fidèles depuis plusieurs années, qui ont œuvré dans la bonne

humeur, et espère que de nouveaux bénévoles viendront étoffer les équipes en 2017.

Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de l'opération, pour clore cette matinée chaleureuse et solidaire.



### Balinzat

# Balade en Limagne d'Ennezat



Balades en Limagne d'ENNEZAT vous souhaite une très bonne année 2017

#### Activité « Entretien balisage »

A la création des chemins de randonnée (2001), chaque village avait 2 à 3 bénévoles pour assurer le balisage sur sa commune. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 8, suivant nos disponibilités, à entretenir les 5 circuits du territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (CCLE). A ceux-ci, il faut ajouter les circuits « découverte du patrimoine » des villages des Martres d'Artière (2014) et de Malintrat (juin 2016) représentant 15 km supplémentaires. L'activité « balisage » représente 10 jours de travail. L'idéal serait 15 journées. De nouveaux bénévoles seraient donc les bienvenus.

Le suivi des balisages des 5 circuits de randonnées pédestres et VTT de la CCLE (120 km, repris par le guide LOISIRS de l'office de tourisme de RIOM-Limagne) a été réalisé tardivement (juin-juillet) en raison d'un printemps très pluvieux rendant les chemins inaccessibles en voiture.

Comme chaque année, nous déplorons des actes d'incivilité ou d'inattention sur cette signalétique :

- disparition de poteaux ou poteaux inversés,
- poteaux cassés suite au fauchage mécanique

des abords herbeux,

- balises cassées, arrachées ou servant de cible aux tireurs.

L'achat de petits matériels a été nécessaire pour la taille de petits branchages (sécateur, cisaille de hâle, coupe branche). La subvention de la CCLE a permis l'achat des poteaux bois autoclave, des balises rigides et des peintures acryliques.

#### Activité « Manifestations pour la promotion du territoire »

Les activités annoncées en début d'année 2016 ont été réalisées. Certaines ont rencontrées un vif succès.

- Randonnée du nouvel an (galettes) des bénévoles à Entraigues animée par Alain DEAT, 30 janvier (28 bénévoles et sympathisants)
- Les dizaines de Limagne à VTT à St Beauzire : 4 circuits proposés (10, 20, 40 et 60 km) – 20 mars – 93 participants.
- Randonnée patrimoine « A la découverte de LUSSAT » animée par Emmanuel MAEGHT – 12 juin – 50 visiteurs.



- Participation à « Marcher ou rouler contre le Cancer » à Ennezat – balisage des circuits VTT – 28 août
- Randonnée patrimoine « A la découverte de CHAVARDOUX » animée par Anne Marie THIBault – 28 octobre – (En partenariat avec le Festival des Balades d'Automne de RIOM Communauté et l'office de tourisme de RIOM) 80 visiteurs.
- Participation au forum des associations à Ennezat – 3 septembre –

#### Budget

Balade en Limagne d'Ennezat est une associa-

tion intercommunale (Loi 1901) dont le fonctionnement est financé essentiellement par les subventions de ses partenaires : le département du Puy de Dôme par la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD), la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat et les communes bienfaitrices.

Les bénévoles de Balinzat se sont retrouvés lors de 10 réunions (1 par mois) pour organiser ces activités. Le lieu de rencontre est différent à chaque fois pour garder un contact avec les communes de la CCLE : MERCI aux municipalités pour le prêt des salles de réunion.

Pour 2017, le nouveau Conseil d'Administration définira ces activités dans un nouveau contexte territorial en raison de la fusion des Communautés de Communes - Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat. La pérennité de Balinzat dépendra des subventions et des objectifs de cette nouvelle structure.

Toutefois, l'entretien des balisages des 7 circuits restera prioritaire et Balinzat finalisera ses randonnées « découverte patrimoine » sur les communes de Chappes, Entraigues et Varennes sur Morge, ainsi les 14 communes seront dotées d'un circuit « patrimoine ».

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

#### Siège :

1 rue Jean FERRAT  
63720 Ennezat  
Courriel : balinzat@orange.fr

Site : <http://balinzat.canalblog.com>

#### Courrier :

Gilles JAMMET,  
1 chemin des Marnes 63720 Les Martres/  
Morge 63720, Président : Gilles JAMMET,  
0688496072

## Entente sportive Champeyroux-Chappes-Surat-les Martres basket

### Bilan moral et sportif de la saison



Le club comptait, la saison passée, 28 licenciés dont 13 enfants.

Nous sommes organisés en coopération territoriale de club, avec le club voisin d'Ennezat. Cela a permis d'inscrire 5 équipes jeunes dans les différents championnats :

\*U7 : 13 licenciés qui ont participé à 5 plateaux

\*U9 : 16 licenciés répartis en deux équipes qui ont évolué en championnat « débutants »

\*U11 : 13 licenciés qui ont participé au championnat « initiés ».

\*U13 féminines : 8 licenciées qui ont évolué en championnat interdépartemental

\*Les seniors féminines qui ont joué en Départementale féminine.

2 équipes ont connu une saison mitigée avec de belles victoires mais des résultats irréguliers, ce qui ne leur a pas permis d'atteindre le po-

dium à la fin de la saison ; elles terminent 6ème de leur poule.

La saison passée le club a signé un contrat d'apprentissage avec Jordan Servier pour une durée de 21 mois. En formation BPJEPS sports collectifs option basket, il est en alternance dans notre club avec l'organisme de formation CFA métiers du sports et de l'animation d'Auvergne. Il est le référent technique des équipes jeunes, il gère donc les entraînements. Jordan a également mis en place des stages de perfectionnement lors des vacances scolaires, dont les participants ont eu la chance de partager un moment avec les joueurs de la JAVCM.

Au cours de l'été des stages multisports ont permis à plusieurs enfants de découvrir divers sports

comme la thèque, le rugby, le badminton...

Jordan intervient également dans plusieurs écoles de la communauté de communes pour les temps d'activités périscolaires (TAP), à Chappes, les Martres sur Morge et Ennezat et à Saint Ignat.

Une saison de basket ne se vit pas que sur les terrains, c'est pourquoi nous avons organisé plusieurs manifestations tout au long de l'année : le gagne dinde en décembre, la belote en février, le lota en mars, et le repas dansant en avril.

#### Présentation de la saison 2016/2017

Ce début de saison rimait avec nouveauté au sein du club. Concernant les seniors, une deuxième équipe féminine a vu le jour à l'initiative d'Annick Person (ancienne joueuse du club, elle a également été présidente pendant plusieurs années). Une vingtaine de filles a répondu présent pour constituer cette équipe 2 qui évolue en championnat départemental 3. Souhaitons leur bonne chance.

#### Entraînement des équipes jeunes

|                  |                 |                    |                |
|------------------|-----------------|--------------------|----------------|
| <b>U7</b>        | <b>mercredi</b> | <b>16h15/17h15</b> | <b>Ennezat</b> |
| <b>U9</b>        | <b>mercredi</b> | <b>15h30/17h00</b> | <b>Chappes</b> |
| <b>U11</b>       | <b>mercredi</b> | <b>17h15/18h45</b> | <b>Chappes</b> |
| <b>Seniors 1</b> | <b>mercredi</b> | <b>19h00/20h30</b> | <b>Chappes</b> |
| <b>Seniors 2</b> | <b>vendredi</b> | <b>19h00/20h30</b> | <b>Chappes</b> |

#### Le Bureau

Une fois de plus un bureau exclusivement féminin :

**Présidente :** Marjorie Vellard

**Vice-présidente :** Sarah Planché

**Trésorière :** Alix Champion

**Secrétaire :** Julie Eveno

Les membres du bureau remercient les parents, licenciés, élus, qui participent à la vie du club tout au long de la saison que ce soit sur le terrain ou aux alentours, et lors des manifestations. Sans vous le club n'existerait pas. Et vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

#### Contact :

Marjorie Vellard : -06.50.21.50.72  
ou marjo.vell@yahoo.fr

### Le Canton d'Ennezat au Fil du Temps

#### *Au fil de l'année...*

##### Comice agricole

Lors du Comice agricole d'Ennezat, le 5 mars 2016, le Canton d'Ennezat au Fil du Temps a réalisé une exposition sur le thème des écoles. Les nombreux visiteurs, anonymes ou personnalités locales, ont essayé de reconnaître des parents ou connaissances sur des photos anciennes d'écoliers du canton qui agrémentaient notre exposition avant de s'exercer à l'écriture à la plume sur des pupitres d'écoliers.

En parallèle de cette exposition, s'est déroulé un concours de pâtisseries. Après une longue délibération, le jury, composé des membres les plus gourmands de notre association, a décerné ses prix.

Les visiteurs, les exposants et les membres du Canton ont pu ensuite apprécier la beauté et la saveur des différents gâteaux qui ont été partagés et distribués accompagnés du verre de l'amitié.



##### Loto

- Le dimanche 16 octobre, à la salle des Saussolles d'Entraigues a eu lieu le loto du Canton d'Ennezat au Fil du Temps. Les participants, relativement nombreux, ont passé

une agréable après-midi avec l'équipe du Canton et sont repartis avec la quarantaine de lots mis en jeu au cours des différentes parties. Les crêpes, faites maison, ont eu aussi un grand succès.

##### Voyage à VERDUN du 3 au 5 juin 2017

Pour 2017, l'association organise un voyage à VERDUN, sur les lieux emblématiques de cette grande bataille. Vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres un bulletin d'information et inscription. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez contacter un membre de l'association pour plus de renseignements.

Vous pouvez toujours vous procurer le livre sur les croix du canton auprès des membres de l'association dont le numéro de téléphone figure en bas de page.



##### Contacts :

Isabelle Palmier

04 73 33 26 85

M.-F. Marchadier

04 73 63 89 67

Siège Social : Mairie d'Ennezat

## Comité paroissial

Le 22 mai, jour de la Sainte Trinité, l'église de Saint Ignat accueillait une nouvelle messe des familles. Elle revêtait un caractère tout particulier et très joyeux car elle marquait une nouvelle étape sur le chemin du baptême pour Maëlle, Maxence, Oriane et Valentin.

Ces quatre jeunes, âgés de 9 à 15 ans, avançaient sérieusement vers ce sacrement en participant aux rencontres de catéchisme, de préparation au baptême et en dialoguant avec de nombreux adultes. Pour certains d'entre eux, le jour sacré a déjà eu lieu.

Le 16 octobre à Ennezat, de nombreuses personnes assistaient à la dernière messe célébrée, en tant que prêtre de la paroisse, par le Père Terriac, avant son départ à la retraite.

Il a passé 14 ans au sein de la paroisse Saint Michel en Limagne, il officiera désormais en tant que prêtre intervenant sur les paroisses de Saint Bénildé, Notre Dame des Sources et sur Saint Michel également.

Le Père Terriac avait choisi une homélie sur le thème de la persévérance. A la fin de la messe, une de ses anciennes paroissiennes de Champeix lui a témoigné sa reconnaissance pour sa présence bienveillante aussi bien dans les moments de joie que dans les épreuves.

Pour conclure par un moment de convivialité, la mairie d'Ennezat avait mis à disposition la salle du Petit Clocher. Nombreux fidèles, amis, élus se sont réunis autour de Pierre qui était très apprécié au sein de la paroisse pour sa gentillesse et son humanité.

Par quelques mots, le Père Terriac a dressé le

bilan de toutes les célébrations vécues et préparées avec différentes équipes : 1 500 messes,

1 100 baptêmes, 246

mariages, 800 obsèques soit

2 146 cérémonies. Il a rappelé son rôle

de prêtre pour les Chrétiens mais aussi auprès des autres.

L'émotion était palpable chez tous ceux qui le connaissent et l'appréciaient fortement. Après des applaudissements nourris et chaleureux, toute l'assemblée a levé le verre de l'amitié en son honneur. Mais n'oublions pas Marie-Thérèse, pour sa présence discrète et accueillante à la maison paroissiale qui nous quitte également.



## Buxerolles, Saint Ignat, Tyrande

### Repas de la Chasse

En plus d'être une fine gâchette, Roger le chasseur est talentueux derrière les fourneaux. Avec sa générosité habituelle, il a passé toute la semaine à découper, éplucher, mariner et mijoter. En chef d'orchestre, le jour du repas, il dirige, avec diplomatie, ses collègues

chasseurs. C'est ainsi que la société de chasse Buxerolles-Saint Ignat-Tyrande régale ses invités, qu'ils soient propriétaires terriens ou amis chasseurs voisins (participant aux battues de nuisibles ou tir du brocard). Quand les giboulées de mars sévissent à l'extérieur, il est très agréable

de retrouver les habitants des différents villages autour d'une bonne table. Les chasseurs sont particulièrement attachés à ce partage et souhaitent que perdure ce repas si convivial.



### Comité des fêtes

## Loto du village



*Dimanche 22 Novembre 2015*

Le Comité des Fêtes a fait des heureux lors de son loto. Un temps plus frais qu'en 2014 a incité plus d'amateurs à venir tenter leur chance. Celle-ci a donc souri à : Mme Ragon, de Maringues qui a gagné la tireuse à bière ; M. Visbecq, également de Maringues a remporté l'ordinateur portable ; M. Bondieu, de Joze, est reparti avec la télé 81 cm. Des bons d'achats, paniers gourmands, bouquets de fleurs, vin (à consommer avec modération !) ont également été gagnés tout au long de l'après-midi, durant les 15 parties.

Deux entractes ont permis de se désaltérer et, aux plus gourmands de se laisser tenter par les crêpes qui, comme à l'accoutumée, ont connu un véritable succès !

Les enfants n'ont pas été oubliés puisqu'une partie gratuite leur était réservée avec des lots adaptés à leur âge.

Enfin, pour les moins chanceux, le rendez-vous a été donné à l'an prochain !

## Marché de Noël

*Samedi 5 et dimanche 6 décembre 2015*

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le Comité des fêtes a organisé, en plus de son marché de Noël, une brocante en extérieur. Grâce à une météo clémente, une quinzaine de brocanteurs était présente dès 7 heures du matin.

La vente de sapins et les balades à dos de poneys pour les enfants ont connu un réel succès.

A l'intérieur de la salle, il y avait le choix entre de l'artisanat d'art (peinture sur verre et sur porcelaine, couteaux, bijoux, couture, bougies ...), de l'alimentation (foie gras, vin, chocolats, safran ...), et la possibilité de se faire photographier en compagnie du Père Noël.

Durant les 2 jours, une collecte de peluches, jouets et livres a été organisée au profit du Secours Populaire.

A l'issue de la journée du samedi 5 décembre, les membres du Comité ont convié amis, bénévoles et personnalités, à partager le buffet

de l'amitié. La présidente a remercié tous ceux qui apportent aide et soutien lors des manifestations. Pour info : plus de 30 bénévoles sont présents à chaque fête de l'ortie.



## Potée auvergnate

Samedi 13 février 2016

Environ 150 personnes ont fait le déplacement à St Ignat pour manger la traditionnelle potée auvergnate. Les membres du Comité, amis et bénévoles se sont chargés de la préparation et cuisson des desserts : tartes aux pommes et bouillie.



La qualité était là, comme l'a attesté le retour, en cuisine, des plats vides. Tout au long de la soirée, au son de l'accordéon ou de musiques actuelles, la piste de danse n'a pas désempé. On a pu croiser une indienne, une hippie, une chinoise, un pirate, un clown. Non, nous n'avions pas trop bu ! La soirée était également costumée !

Une potée goûteuse, une animation entraînante, une bonne ambiance, des convives ravis ... une soirée réussie. Le rendez-vous est donné à l'an prochain.



## Marche footing SoLoudaire et vide grenier

Dimanche 22 mai 2016

Le Comité des Fêtes avec l'aide de l'Association SoLoudaire a organisé une marche, footing et vide grenier en faveur de l'ACTE Auvergne. Mais le temps n'a pas été de la partie. Tôt, les premières gouttes sont tombées et les exposants ont été contraints de replier sans avoir fait de réelles affaires. Malgré ce mauvais temps, plus de 25 marcheurs, les plus courageux, ont tout de même effectué un des 2 parcours proposés.

Compte tenu des mauvaises conditions climatiques, la recette de la journée n'a pas été aussi importante que l'an passé. Le 1er juillet, il a été remis à l'ACTE (association d'aide aux enfants en traitement contre le cancer) un chèque de 500 euros en présence du maire M. Ph. Cartoiller, de M. Fournet-Fayard et de M. Meunier (association SoLoudaire).

## Tri de l'ortie

Samedi 14 mai 2016

Tôt le matin, les habitués faucheurs ont coupé les premières orties qui, bien préparées, font le régal des visiteurs depuis plus de 20 ans. Cette plante piquante, désagréable mais pleine de vertus pour l'organisme, est repérée depuis plusieurs semaines dans des endroits reculés, loin des pesticides ou autres produits nocifs. Les ramasseurs, Elie, Jérôme et Philippe ont leur secret.

Les membres de la Confrérie de l'ortie et du Comité auxquels se sont joints des bénévoles ont travaillé toute la journée pour préparer et concocter les produits de base qui feront les délices salés et sucrés présents, sur le stand lors de la fête de l'ortie le 4 septembre.

Avec délicatesse et minutie, les orties sont triées, les feuilles les plus tendres sont détachées et cette année elles étaient plus grandes que les années précédentes.



Grâce à la pluie peut-être ! Lavées dans plusieurs eaux, cuisinées, elles finiront dans une marmite géante afin de mijoter, accompagnées de condiments et d'un zeste de secret !

Comité des fêtes

## 22<sup>ème</sup> fête de l'Ortie



**V**otre organisme a du mal à reprendre le dessus après un rhume, une bronchite ou une angine ?

Pour retrouver la pêche, misez sur l'ortie : c'est la plante de la convalescence ! Ses feuilles contiennent non seulement de la vitamine C tonifiante, mais aussi de la vitamine B2 – qui joue un rôle important dans le métabolisme des glucides. Sans parler de ses sels minéraux – silice en tête – et de ses oligoéléments – en particulier le zinc –, qui dopent le système immunitaire. Rien de tel pour vous remettre en forme !

Incontournable depuis plus de 20 ans, la Fête de l'Ortie se déroule à St Ignat chaque premier week-end de septembre. L'ortie est reine, ce jour-là !

### *Dimanche 4 septembre :*

Arrivée des premiers brocanteurs aux alentours de 5h.

De 9h à 13h, c'est le casse-croûte : repas servi avec pain et sauce à l'ortie. De 10h à 12h : conférence sur les remarquables propriétés médicinales de l'ortie par Gérard Claeys (herbaliste et formateur en phyto-aromathérapie) et animation musicale par l'Epi d'or

d'Entraigues.

De 15h à 19h : après-midi animé par la troupe « Les Plus Pitres » qui proposait un spectacle humoristique déambulatoire et par le concert de Liane Edwards, 15 ans de carrière pour cette musicienne originaire de Caroline du Nord qui nous a interprété un répertoire mélangeant country et rock. Un après-midi inoubliable !

2 nouveaux membres ont été intronisés dans la Confrérie des amis de l'ORTIE : Mireille et Sébastien.



Toute la journée, pendant que les parents déambulaient à travers la brocante ou admiraient les stands artisanaux sous barnums ou à l'intérieur de la salle, les enfants n'ont pas été oubliés, puisque manèges et promenades à dos de poneys étaient présents.

Quant aux plus gourmands (petits ou grands), ils ont pu déguster glaces italiennes ou churros.

La Fête de l'Ortie s'est terminée par le tirage de la tombola et par un rendez-vous à l'année prochaine.

Le lendemain, le vélo club beaumontais orga-

nisait le 6ème prix cycliste de 8 km au départ de Villeneuve-l'Abbé.

#### Fermier d'or

Depuis plusieurs années, les membres de la Confrérie de l'Ortie font partie du jury dans le cadre du concours « du fermier d'or ». Cette année, ce sont Cécile, Sébastien, Monique et Sylviane qui ont eu le plaisir de goûter, comparer, noter... suivant différents critères les fromages d'Auvergne et les saucissons.

### L'atelier de loisirs créatifs

Comme les années précédentes, l'atelier de loisirs créatifs a recommencé mi-septembre. Il se déroule les mardis de 19 h à 21 h. L'atelier compte 8 personnes. Le programme se compose de séances d'apprentissage ou de perfectionnement en peinture et plus particulièrement sur l'aquarelle, initiée par Monique Durdort. Le 1er mardi du mois, chacun exécute le travail qui lui plaît : mosaïque, collage de serviettes, cartonnage... Lors de la fête de l'ortie, une exposition des tableaux réalisés est installée dans la salle des fêtes.

Les membres du Comité des Fêtes remercient leur président d'honneur: Philippe Cartailier; les membres du Conseil Municipal, les personnes de la commune et des alentours qui apportent soutien et aide, les bénévoles notamment lors de la Fête de l'Ortie.

Le Comité des Fêtes souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et sera très heureux de les accueillir s'ils le souhaitent. L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2017.



## Les Compagnons du Four

# Nouvelle tournée des Compagnons !

2016 a été le témoin de plusieurs manifestations organisées par les Compagnons du Four à Champeyroux.

Le 28 février, 60 équipes se sont retrouvées pour des parties de belote acharnées. Après une après-midi ponctuée de vin chaud et de crêpes pour remonter le moral des troupes, chacun a pu repartir avec un prix à la hauteur de son classement.

Le 13 mars, il y a eu l'Assemblée Générale de l'association qui, à défaut d'avoir vu l'adhésion de nouveaux compagnons, a permis de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif des événements de l'année écoulée et de statuer sur les futures manifestations.

Le 25 juin a été marqué par la « Fiesta Mouss » qui a attiré un public nombreux qui apprécie, chaque année, de pouvoir danser dans un océan de bulles. Petits et grands s'en sont donnés à cœur joie sous l'œil attentif de nombreux spectateurs qui préféraient se restaurer tranquillement. Le lendemain, une centaine de convives se sont retrouvés sous les serres à tabac afin de déguster le jambon à la brèche et la truffade. Les agapes ont été fort appréciées.

Les Compagnons ont réalisé la Fête du pain, le 8 octobre 2016 avec, cette année encore, une Brocante/Vide-grenier et une exposition de vieux tracteurs, motos et véhicules anciens. Les pains et pâtisseries cuits dans le four ont reçu un accueil fidèle. Les amateurs



éclairés ont pu déguster le repas composé de pâtés, tripes ou biftecks garnis de frites, fromage et part de tarte. La majorité de celui-ci est réalisée par les Compagnons et, est cuite dans le four de Champeyroux.

En attendant l'année prochaine, les Compagnons du Four vous souhaitent une année 2017 très bonne et croustillante comme le bon pain.



## Foot

# Un bilan sportif mitigé

Cette saison marquait un tournant dans l'organisation des compétitions de District.

En effet, à partir de la saison 2016/2017, le nombre d'équipes par poule sera amené à 12 au lieu de 10 actuellement, permettant à un plus grand nombre d'équipes d'accéder au niveau supérieur.

L'équipe II avait pour objectif la montée et l'équipe I visait le maintien. Le début de championnat fut très difficile. L'effectif se trouva rapidement diminué de plusieurs joueurs suite à de graves blessures. Tout cela a bouleversé les objectifs envisagés.

L'équipe II débuta difficilement la saison en enchaînant les mauvais résultats. Cependant, un sursaut des joueurs a permis à cette équipe de se classer 5ème à la trêve. Mais la fin du championnat fut le reflet d'une saison ratée. Malgré de belles prestations et un esprit d'équipe sans faille, les résultats n'étaient pas au rendez-vous. L'équipe II finit 8ème avec 5 victoires, 2 nuls et 11 défaites.

L'équipe I visait le maintien. Mais les absences de longue durée pour plusieurs joueurs ont handicapé cette équipe. L'effectif ainsi diminué n'a pas pu rivaliser face à des équipes habituées à jouer à ce niveau. Saison noire à vite oublier. Elle termine 12ème de sa poule. (4 victoires, 4 nuls, 14 défaites).

La section «Vétérans» dirigée par Daniel DATA-RIO continue son parcours. Fort d'une quinzaine



de membres, cette section a organisé plusieurs matchs amicaux. L'objectif pour cette nouvelle saison est encore de « se faire plaisir » et de « passer de bons moments ensemble ». Alors si l'expérience vous tente, contactez-nous.

Au cours de l'assemblée générale de juin 2016, la composition du bureau a été définie comme suit: Président M. GONCALVES José; secrétaire M. ALVAREZ Dominique; trésorier M. SEGUIN Joël. Membres: MM. BOROT Stéphane, GIRARD Raymond, GIRARD Aurélien, GRENET Roland, PERNET Stéphane, VEXENAT Frédéric.

L'ESCSM fait partie du Groupement Formateur Limagne et compte 36 licenciés au sein du Groupement. Le groupement a plus de 200 licenciés et présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. Le GFL est une école de Foot labellisée par le District du Puy de Dôme. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

L'effectif en ce début de saison 2016-2017 est

de 94 licenciés dont 41 seniors. Cette année, l'équipe II a pour objectif la montée. Après un bon début de championnat, l'équipe II se classe 4ème. Cependant, le championnat sera très long. Aussi pour atteindre l'objectif visé, il faudra une implication de tous.

L'équipe I vise le maintien. Le début de championnat est marqué par des résultats en dents de scie. Une nouvelle fois, de graves blessures sont venues handicaper l'équipe. L'organisation et le collectif de cette équipe sont à nouveau bouleversés. L'équipe I est actuellement 7ème de sa poule. L'objectif de début de saison est largement atteignable. L'ensemble des joueurs doit rester concentré et mobilisé jusqu'à la fin du championnat.

L'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 soit au 04 73 63 87 67.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui, par leur aide et soutien, nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2017. Venez nous retrouver sur notre site Internet: [champeyrouxfoot.com](http://champeyrouxfoot.com)



### Sur les pas de Romane

## *Merci de votre soutien*



L'association créée en 2007 pour aider Romane qui habite Tyrande, a deux objectifs principaux :

- trouver des bénévoles pour aider Romane à suivre à la maison son programme de stimulation ou pour participer à l'organisation des événements de l'association « Sur les pas de Romane ».

- rassembler des fonds pour le financement des frais de la thérapie (soins, déplacements, compléments alimentaires, etc.) et du matériel nécessaire à son bien être (poussette, aménagements salle de travail, bassin d'hydrothérapie...). Romane suivait une thérapie américaine depuis son premier anniversaire. Cependant, cette thérapie étant très onéreuse (18 000 par an), et Romane ne progressant plus suffisamment sur le plan moteur, nous avons décidé, cette année, d'arrêter pour essayer une nouvelle méthode polonaise.

Le rendez-vous est pris pour avril 2017 : Romane sera prise en charge pendant 12 jours consécutifs.

En février, Romane a fêté ses 10 ans entourée de nombreux bénévoles venants près d'elle depuis 2007. Ce fut une journée pleine d'émo-



tions et de joie, mais aussi pour Romane, le plaisir de retrouver ces personnes qui lui ont donné et lui donnent encore beaucoup.

Comme chaque année, l'association a organisé diverses manifestations à Saint Ignat mais aussi sur d'autres communes grâce à divers partenariats.

Durant le mois de décembre 2015, l'opération « Paquets cadeaux » à Oxybul Eveil et Jeux au centre Jaude de Clermont-Ferrand a mobilisé plus de 70 bénévoles et a très bien fonctionné. Cette action a été renouvelée en 2016 dès le 19 novembre pour la 8e année consécutive.

Le 11 mars, l'association a organisé la 3e édition de la soirée Quizz-enchères dans une

ambiance familiale et détendue, avec de nombreux cadeaux à se partager à chaque table. Cette soirée sera renouvelée en 2017 alors si vous avez envie de découvrir ce jeu, n'hésitez pas à nous rejoindre : fous rires assurés !

Le lendemain, un concours de belote était organisé avec une trentaine d'équipes motivées qui se sont partagées un parc débité.

Pour la première année, l'association a participé à l'IRONMAN de Vichy les 27 et 28 août, en tenant un stand de ravitaillement pour les coureurs... Au total, c'est une cinquantaine de bénévoles qui sont venus au nom de l'association sur les deux jours dans une ambiance que tout le monde a adoré. L'expérience sera renouvelée en 2017.



En septembre, l'association a organisé son 7<sup>ème</sup> loto des plaisirs. Cette année encore, la salle était comble et les chanceux ont pu se partager plus de 3500 euros de lots repartis en 45 lots.

Le lendemain, un concours de pétanque a eu lieu sous un soleil éclatant malgré les annonces de pluie de Météo France. C'est à cette occasion qu'a été réalisé le tirage de la tombola dotée de nombreux lots dont des bons d'achats de 300 euros. Il faut noter que l'association est soutenue par des associations locales ou plus lointaines qui organisent diverses manifestations pour aider Romane.... Cette aide nous est très précieuse.

En 2017, nous fêterons les 10 ans de l'association lors de diverses manifestations. Vous pouvez également nous rejoindre pour l'organisation de ces actions dont vous trouverez toutes les informations en cours d'année sur le site «[Surlespasderomane.org](http://Surlespasderomane.org)».

Malgré notre choix de tester une nouvelle thérapie pour permettre à Romane de continuer

à développer pleinement ses capacités, il est évident qu'en 9 ans de nombreux progrès ont été réalisés....Il n'est pas question d'abandonner et l'association a toujours besoin de bonnes volontés ! Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour faire progresser Romane !

Vous pouvez aussi envoyer des dons à :  
Association « Sur les pas de Romane »  
2 rue de la Vallade – Tyrande  
63720 Saint Ignat

Si besoin, le bilan financier de l'association est disponible à la mairie de Saint-Ignat et le détail de la comptabilité est consultable sur simple rendez-vous à l'association.

Et surtout n'hésitez pas à appeler au 0671878234 pour tous renseignements ou à nous contacter par mail : [surlespasderomane@yahoo.fr](mailto:surlespasderomane@yahoo.fr)

Vous pouvez aussi nous suivre sur facebook «[surlespasderomane](https://www.facebook.com/surlespasderomane)» ou sur le site internet : [surlespasderomane.org](http://surlespasderomane.org)



## Intervil Limagne Jeux intervillages

Les jeux intervillages se sont pris une petite année sabbatique après une édition très réussie en 2015. En effet, la commune de Saint Ignat a eu la chance de recevoir les jeux et les Martres sur Morge le talent de les gagner !

L'association Intervil Limagne, qui regroupe les communes des Martres-sur-Morge, Saint-Ignat, Saint-Laure et Surat, reprend du service en cette fin d'année 2016 et se lance dans la préparation de l'édition 2017.

Les Martres sur Morge accueilleront les prochains jeux le samedi 8 juillet 2017.

Une première réunion de préparation a eu lieu afin de commencer à se répartir les

préparatifs entre différentes commissions. Toutes les personnes souhaitant participer aussi bien au niveau des jeux qu'au niveau de l'intendance sont les bienvenues.

La prochaine réunion se tiendra lundi 30 janvier 2017 aux Martres sur Morge.

Renseignements et/ou inscriptions :

- Les Martres-sur-Morge :

Marielle Fleury, tél. 06.89.58.47.68

- Saint-Ignat :

Stéphanie Vinet, tél. 06.81.75.53.48

- Saint-Laure,

Thierry Voydie, tél. 06.49.76.56.10

- Surat :

Virginie Grenet-Chavenon,

tél. 06.75.94.09.68.



## Les Amis de La Côte Rouge

En 2006, à la demande de plusieurs personnes, le lieu-dit la Côte Rouge a organisé son 1<sup>er</sup> repas de village. Village qui a la particularité de s'étendre sur 3 communes : Maringues, Saint Ignat et Saint Laure.

Après plusieurs années, une association a été créée : « Les Amis de la Côte Rouge ».

Celle-ci organise désormais 4 manifestations par an :

- Une brocante qui aura lieu le samedi 7 mai 2017 ;

- Le repas de village, le 2<sup>e</sup> week-end de juin ;

- Une présence à la fête de Maringues avec le char des associations décoré avec la participation des enfants (fabrication de fleurs, guirlandes...) lors d'ateliers organisés ;

- La marche du four, le 14 octobre 2017 : 3 parcours sont au programme : 2 km poussette, 7 km loisir, 12 km sportif.

A l'arrivée, buvette, pizzas et rognons régaleront les participants.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook

« Les Amis de la Côte Rouge ».





**Vital'Limagne**

## Gym à St Ignat

L'association VITAL'LIMAGNE propose des Cours de Gymnastique dans différentes communes alentours et des sorties de Marche Nordique en Limagne et ailleurs...

Pour Saint Ignat l'association propose deux cours différents deux soirs dans la semaine :

- Mercredi de 19h30 à 21h : aérobic et renfo musculaire (mini-chorégraphies pour développer les capacités respiratoires et cardiaques et exercices de renforcement musculaire).
- Jeudi soir de 19h30 à 20h30 : -Abdo-Fessiers (exercices visant la ceinture abdominale et le renforcement des muscles du bas du corps)

Les cours se déroulent dans une bonne ambiance, c'est une chance d'avoir ces possibilités dans nos communes rurales. Il est toujours temps de venir s'inscrire.

Pour plus de renseignements,

Contactez : Caroline au 06 32 46 68 38  
ou par mail : vital\_limagne@yahoo.fr  
ou sur le blog : <http://vitalimagne.unblog.fr>

## Ligue contre le Cancer

**Quelques mots sur la ligue contre le cancer**

Extrait de l'édito de la lettre d'information du 17 avril 2016 du Pr François DEMEOCQ  
Le comité départemental du Puy-de-Dôme a été créé en 1956. C'est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique qui a pour objectifs :

- le soutien de la recherche
- l'aide aux malades et leurs proches
- le dépistage et la prévention

Le comité participe aux financements des différentes actions (projets régionaux et nationaux) après accord du conseil d'administration et sous le contrôle du trésorier et du commissaire aux comptes.  
Le taux de guérison atteint et/ou dépasse maintenant 50 %, le cancer devenant une maladie chronique mieux maîtrisée. Il faut tous ensemble poursuivre la lutte contre le cancer.

Nous remercions les donateurs du Puy-de-Dôme qui nous permettent grâce à leur générosité de poursuivre nos missions.  
Extrait de la lettre de mai 2016 du Professeur François DEMEOCQ, Président

### Les chercheurs ont besoin de vous !

Malgré tous les progrès, le cancer reste la première cause de mortalité dans notre pays, avec plus de 150 000 décès chaque année.



*pour la vie*

Face à ce constat alarmant, nous n'avons pas le droit de relâcher nos efforts dans le combat que nous menons contre la maladie. Nous devons donner aux chercheurs la possibilité et les moyens de trouver rapidement de nouveaux traitements et de sauver toujours plus de vies.

• En ce qui concerne la commune de SAINT-IGNAT, les dons sont les bienvenus toute l'année et, particulièrement le dernier dimanche d'août, jour de la marche de « la ligue contre le cancer ». Une bénévole se tient sur la Place de l'église pour recevoir les dons (la marche n'ayant plus de point de départ à ST-IGNAT).  
Vous pouvez aussi, et ceci tout au long de l'année, adresser vos dons aux deux bénévoles de la Ligue (Simone VARENNE-PAQUET et Monique TREILLON).

D'avance merci à vous tous pour ce qu'il vous sera possible de faire et tous nos vœux de bonne année et bonne santé pour 2017.

Simone - Monique



## Les anciens combattants

Les anciens combattants, leurs épouses ainsi que les veuves d'anciens combattants ont partagé un repas le 21 février 2016 au restaurant «Le Rendez-vous» à Pont du Château. Bon repas, bonne ambiance, bonne humeur au Rendez-Vous...!

Meilleurs vœux pour 2017.

## Repas des Vallots

La rue des Vallots a célébré avec un peu de retard, sur la date traditionnelle, la fête des voisins. Les nouveaux habitants ont apprécié eux aussi ces journées. Au menu du samedi, un cochon de lait forci a été servi. L'après-midi s'est poursuivi par des animations et le soir, tout le monde s'est retrouvé autour du fameux barbecue. Une superbe journée qui s'est déroulée dans une bonne ambiance ponctuée de discussions, de rires et de chansons. La rue des Vallots possède maintenant sa propre chanson. Malheureusement le dimanche a apporté pluie et orages mais cela n'a pas empêché les participants de partager les restes en attendant la prochaine édition !



## Saint Ignat

Le repas de Saint Ignat, édition 2016, s'est déroulé sous un ciel gris sans pour autant perturber la bonne ambiance de ce moment de convivialité. Comme à l'accoutumé, nous avons pu profiter de la présence de chacun, et échanger avec de

nouveaux venus. Nous avons eu la chance d'avoir une super sono et avons investi l'espace de notre grande salle des fêtes ! Le Mojito a été servi copieusement ! Le retour d'un repas plus classique a fait l'unanimité. Chacun d'entre nous participe à ce que ce

moment d'échange soit une réussite. Merci à tous les habitants de Saint Ignat ! Nous remercions également Monsieur Le Maire, pour son investissement et sa présence. Nous vous espérons nombreux au prochain rendez-vous de 2017 !

## Villeneuve l'Abbé

### Repas du Four – 05 décembre 2015

Ce sont 45 convives (adultes et enfants) qui se sont rassemblés ce samedi midi pour leur traditionnel repas du Four. Comme à son habitude, quelques bénévoles ont allumé et entretenu le feu du four toute la semaine. La veille et le matin même, d'autres les ont rejoints pour préparer et cuire les mets. Après

l'apéritif, c'est une salade landaise qui est venue ouvrir le repas. S'en sont suivi les victuailles qui avaient toutes été cuites dans le four de la salle : rôtis de porc, gigots d'agneau, pommes de terre au four, et enfin, pompes aux pommes et tartes à la bouillie. Jeunes et anciens ont partagé un excellent moment, autour de discussions animées et de jeux de

société dans l'après-midi, et cette joyeuse assemblée a même prolongé l'instant en finissant les restes le soir.

### Buffet d'été – 03 juillet 2016

Un peu moins nombreux que pour le repas d'hiver, les habitants de Villeneuve l'Abbé ont pris grand plaisir à installer leur banquet d'été sous le vieux chêne. Chacun est venu avec un plat préparé par ses soins et ce sont des tables chargées de salades, quiches et autres plats variés qui ont accueillies une petite trentaine de participants. La multitude de desserts, tous aussi bons les uns que les autres, a ravi les plus gourmands. Le soleil et le temps clément sont venus compléter cette belle journée, ponctuée d'une longue et animée partie de pétanque, de promenades dans le bourg et ses environs. Il restait encore suffisamment de mets pour nourrir tout le monde le soir, et après avoir nettoyé la salle, chacun est reparti en songeant déjà aux retrouvailles lors du prochain repas d'hiver.



### Tyrande

En ce week end de Pentecôte, les habitants de Tyrande se sont retrouvés pour préparer et partager un bon repas. Pendant que de nombreuses et nombreux volontaires s'affairaient à la préparation du repas d'autres sont chargés d'allumer le four à bois de la commune, afin de cuire à point les traditionnels rôtis et pommes de terre. Après un apéritif sous le soleil, les participants ont pu apprécier les plats succulents préparés par les habitants. Comme chaque année le Maire Philippe Cartailier a participé à ce moment de convivialité.

### Champeyroux



Il s'agissait de la quatrième édition de notre fête des voisins qui, cette année, s'est déroulée sous le soleil. Beaucoup d'ambiance

et de rires autour d'un barbecue le samedi soir ! Le lendemain, les retrouvailles étaient tout aussi sympathiques.

### Buxerolles à l'heure espagnole !



Dimanche 12 juin, Buxerolles s'est mis à l'heure espagnole pour le repas du village. Cette année, une paëlla était au menu et a remporté un grand succès.

Les participants ont œuvré autour de la cuisson au feu de bois des traditionnels pains et tartes. Une quarantaine de personnes s'est re-

trouvée à la salle des fêtes, pour partager ce moment de convivialité. Le beau temps était au rendez-vous, permettant aussi ballades et jeux de pétanque.

# Inscription sur les listes électorales

## Principe :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

## Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

## Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

## Comment s'inscrire ?

(voir encadré ci-contre)

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

## Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

## Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

**Pour pouvoir voter en 2017, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2016.**

## Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1<sup>er</sup> janvier.

## Sources des informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/L-inscription-sur-les-listes-electorales>

## Documents à fournir

### Formulaire d'inscription

Disponible en mairie

### Pièce d'identité

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)

### Justificatif de domicile

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent.
- S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
- Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

## Eclairage public

L'entretien et les réparations de l'éclairage public sont réalisés par une entreprise spécialisée EDRCLUM qui est sous contrat avec la Municipalité.

Chaque intervention représente un coût donc par souci de gestion responsable, l'entreprise est sollicitée pour des réparations groupées. Par conséquent, si vous constatez le mauvais

fonctionnement d'un lampadaire (ampoule hors service ou qui clignote), n'hésitez pas à le signaler à un élu.

La coupure nocturne de l'éclairage public est désormais programmée de 23h à 4h15, excepté les samedis et les 24 et 31 décembre où l'éclairage est maintenu.



## Cimetière

Tarifs des concessions :

**Concession simple** (2,5 m²), à perpétuité : 75 € (+25 € de timbre)

**Concession double** (5 m²), à perpétuité : 150 € (+ 25 € de timbre)

**Columbarium** (1 case), pour une durée de 30 ans : 450 €

**Columbarium** (1 case), pour une durée de 50 ans : 650 €

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est actuellement en cours.

Des panneaux ont donc été déposés sur certaines concessions dont l'état laisse à supposer qu'elles sont à l'abandon.

Si vous détenez des informations (notamment concernant la descendance des personnes qui y sont enterrées), merci de bien vouloir vous présenter au secrétariat de mairie.



## Entretien des trottoirs

Cette année encore, nous tentons d'attirer votre attention sur la difficulté que représente l'entretien des trottoirs.

En effet, l'utilisation de désherbants chimiques par les collectivités publiques sera interdite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par conséquent, tout le désherbage devra se faire manuellement ou avec des produits ou techniques conformes à la réglementation en vigueur, ce qui va considérablement accroître la charge de travail des employés municipaux. Il faudra par conséquent accepter que certains endroits peu fréquentés ou ne présentant pas de gênes ne soient pas entretenus par les em-

ployés municipaux, faute de temps.

Nous encourageons donc chacun à participer à cet effort citoyen par le désherbage et l'entretien du trottoir de son devant de porte.

Nous en profitons pour rappeler qu'il est également de la responsabilité de chacun de tailler les haies et arbres de sa parcelle qui peuvent déborder sur le domaine public et gêner le passage et la visibilité des riverains sur les trottoirs et rues. En cas d'accident vous pourriez être tenu responsable et mis en cause.

Merci pour votre compréhension.

## Que faire des déchets verts ?

Non, les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler leurs déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans leur jardin.

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

**À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :**

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts des particuliers doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel. Toute infraction peut être sanctionnée soit par une amende.

Seuls les feux de déchets agricoles ou assimilés, l'écobuage, le désherbage thermique sont autorisés sous certaines conditions.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Mise à jour le 15.11.2013

Arrêté Préfectoral n°12/01328 du 02 juillet 2012



## Recyclage piles ampoules cartouches

Vous trouverez en mairie (à l'accueil du secrétariat) trois bacs mis à disposition par l'entreprise Recyclum. Vous pouvez y déposer vos piles, ampoules, cartouches d'encre usagées en vue de recyclage. L'entreprise FABREQUE, notre fournisseur en matériel de bureau en assure l'enlèvement régulier.



## En BRef...

### Je suis un conducteur responsable...

- ▶ Je respecte les limitations de vitesse dans les bourgs,
- ▶ Je circule lentement aux abords de l'école ou des abris bus scolaires,
- ▶ Je me gare sur les places de parking ou à un emplacement qui ne gêne ni la visibilité ni la circulation des autres usagers, et si je suis valide, je ne me gare pas sur les places réservées aux handicapés,
- ▶ Je marque un arrêt aux stops,
- ▶ Je respecte les priorités à droite
- ▶ Je ne téléphone pas ni envoie de SMS en conduisant,
- ▶ Je respecte les limitations, restrictions et interdictions dans les rues en travaux.

## Location

# Salles communales

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité, exclusivement par des personnes résidant dans la commune. En raison des nuisances sonores dénoncées par certains riverains, le règlement a été revu en profondeur pour l'ensemble des salles de la commune.

Les personnes souhaitant réserver une salle en 2016 doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie où elles rempliront un formulaire de pré-réservation. La réservation ne sera définitive qu'après signature d'une convention de location lors du rendez-vous avec le responsable de salle.

Les points forts du nouveau règlement, qui doit permettre un meilleur respect de la quiétude des riverains, sont les suivants:

Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous-location et mise à disposition pour autrui formellement interdites sous peine de rétention de la caution).

Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location.

Augmentation de la caution qui passe à 500 euros pour toutes les salles et qui ne sera pas restituée en cas de nuisances sonores, dégradations matérielles, vandalisme...

Dépôt d'arrhes de 50 % du montant de la location à la signature de la convention.

Augmentation des tarifs de location, Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur.

Baisse de la musique à partir de 23 h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passé cette heure) et extinction complète à 3 h du matin

Interdiction d'utiliser le four à bois de Villeneuve l'Abbé et limitation de l'utilisation de celui de Buxerolles aux personnes sachant l'allumer (compétence connue et reconnue par la responsable).

| Salles            | Responsables        | Prix  |
|-------------------|---------------------|-------|
| Saint Ignat       | Philippe Cartailier | 300 € |
| Buxerolles        | Marie-Laure Redon   | 150 € |
| Champeyroux       | Jean-Marc Courbet   | 100 € |
| Tyrande           | Colette Nouhen      | 100 € |
| Villeneuve l'Abbé | Cécile Perrin       | 100 € |
| Barnum            | Philippe Cartailier | 30 €  |

## Poison pour les rats

### Attention modification

Suite à une modification de la réglementation, le poison pour les rats ne pourra plus être distribué comme il l'est actuellement : Lorsque le stock actuel sera épuisé, deux sachets de 100 g (500 g aujourd'hui) seront remis dans une enveloppe cachetée avec tenue d'un registre.



## Limagne d'Ennezat, Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans

# Fusion des Com Com



Le 5 octobre 2015, le Préfet a présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Puy de Dôme. Le Préfet a précisé que le « futur schéma doit se construire sur la base d'une nouvelle conception de l'intercommunalité intégrant, au-delà de l'intercommunalité de projets, la notion d'intercommunalité de gestion permettant une meilleure mutualisation ». Pour ce faire, il doit prendre en compte les notions de centralité et de pôle d'attractivité et lorsqu'il n'y a pas de centralité, établir une meilleure solidarité autour des pôles économiques. Le projet propose pour la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat une fusion avec Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans pour faire un ensemble de 31 communes et environ 66 000 habitants.

## La mise en œuvre du SDCI

- Notification du projet d'arrêté de fusion par le Préfet aux communes et aux communautés concernées (avant le 15 juin 2016)
- Les collectivités concernées ont 75 jours pour se prononcer (soit avant le 31 août 2016) :
- Les conseils municipaux donnent leur accord (la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population et l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse et représente au moins 1/3 de la population)
- Les conseils communautaires donnent leur avis
- Deux hypothèses :
  - 1- avis favorable des communes : le préfet prend l'arrêté de fusion
  - 2- avis défavorable des communes : le préfet détient une procédure «forcée» par nouvelle décision motivée et après avis de la CDCI
- Arrêté préfectoral portant fusion des EPCI au plus tard le 31 décembre 2016 : l'arrêté fixe le nom, le siège, les compétences, le nombre et la constitution de l'assemblée.

## Le schéma prévoit la fusion de Riom Co, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat



## Le projet de SDCL : les 14 communautés

|           | FUSION D'EPCI                                                                                                                                                          | Population 2015<br>(municipale) |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Projet 1  | Coteaux de Randan + Nord Limagne + Limagne Bords d'Allier                                                                                                              | 20 562                          |
| Projet 2  | Entre Dore et Allier                                                                                                                                                   | 18 305                          |
| Projet 3  | Entre Allier et Bois Noirs + Montagne Thiernoise + Pays de Courpière + Thiers Communauté                                                                               | 38 329                          |
| Projet 4  | Haut Livradois + Livradois Porte d'Auvergne + Pays d'Ambert + Pays d'Arlanc + Pays de Cunlhat + Pays d'Olliergues + Vallée de l'Ance                                   | 28 916                          |
| Projet 5  | Ardes sur Couze + Bassin Minier Montagne + Coteaux de l'Allier + Couze Val d'Allier + Issoire Communauté + Lembron Val d'Allier + Pays de Sauxillanges + Puy et Couzes | 56 214                          |
| Projet 6  | Massif du Sancy + La Godivelle + Vernet Saint Marguerite + Saint Genès Champespe                                                                                       | 9 951                           |
| Projet 7  | Rocheft Montagne + Sancy Artense + Saint Genès Champespe                                                                                                               | 12 498                          |
| Projet 8  | Haute Combraille + Pontgibaud Sioule et Volcans + Sioulet Chavanon                                                                                                     | 13 428                          |
| Projet 9  | Cœur de Combrailles + Pays de Menat (partie) + Pays de Saint Eloy + CC Pionsat + Virlet                                                                                | 16 714                          |
| Projet 10 | Côtes de Combrailles + Manzat Communauté + Pays de Menat (partie)                                                                                                      | 18 524                          |
| Projet 11 | Riom co + VSV + Limagne d'Ennezat                                                                                                                                      | 66 004                          |
| Projet 12 | Allier Comté + Cheires + Gergovie Val d'Allier (- le Vernet Sainte Marguerite)                                                                                         | 40 230                          |
| Projet 13 | Billom Saint Dier - Vallée du Jauron - Mur ès Allier                                                                                                                   | 25 467                          |
| Projet 14 | CA Clermont Co                                                                                                                                                         | 290 356                         |



## Décès de la doyenne de la commune Mme Duret Françoise « Clémence »

Mme Duret nous a quittés le 13 mars. Françoise Duret, Barthélémy de son nom de jeune fille, était née le 6 novembre 1914 à Buxerolles. Elle était plus connue chez nous sous le nom de Clémence. Depuis 2011, elle demeurait à l'EHPAD de Maringues où elle coulait des jours paisibles mais mal-

heureusement marqués par le déclin de sa condition physique.

Nous avions eu la joie de fêter ses 100 ans en novembre 2014 avec sa famille, ses amis, ses proches voisins, des membres du Conseil et de personnel médical de l'EHPAD « l'Ombelle ». (Un article était consacré à cet événement dans l'édition du bulletin mu-

nicipal de 2014.)

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Nous profitons, par ailleurs, de cette rubrique pour témoigner notre sympathie à l'ensemble des personnes marquées par le décès d'un proche durant l'année 2016.

## Etat Civil

### Naissances

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| HORN Charles-Antoine, Joseph, Pierre | 4 février 2016   |
| LHEUREUX GUYOT Andrew Jérôme         | 8 avril 2016     |
| SERRE BONHOMME Noémie Margot         | 31 mai 2016      |
| PETIOT Lola, Kelly, Elsa             | 3 juin 2016      |
| PORTUGUES Clément                    | 3 juillet 2016   |
| PORTUGUES Maxence                    | 3 juillet 2016   |
| MAZET Maëlle                         | 14 juillet 2016  |
| DARBEAU Mia                          | 7 septembre 2016 |
| GAGNOUX Eva                          | 26 octobre 2016  |
| PACHECO Stella                       | 18 novembre 2016 |

### Mariages

|                                                         |             |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| DE OLIVEIRA Cédric - DELASPRE Claudine Roselyne Arlette | 28 mai 2016 |
| GIRARD Loïc Henri Hugues - SYLVESTRE Sophie             | 6 août 2016 |

### Décès

|                                              |                 |
|----------------------------------------------|-----------------|
| DURET Françoise Clémence, née BARTHELEMY     | 13 mars 2016    |
| SEGUIN Odette Alphonsine, née DUTHEIL        | 14 avril 2016   |
| GUICHETTE-DEBORD Cyril, Joseph, Bruno        | 5 mai 2016      |
| CIBERT-GOTON Georgette, Germaine, née COURTY | 6 août 2016     |
| REDON Yves, Jean, Louis                      | 30 octobre 2016 |
| BORROT Maurice, Louis, Marcel                | 8 novembre 2016 |

# Calendrier des festivités 2017

## Associations de la Commune de Saint-Ignat

|                                       |                                                                                            |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06 janvier                            | Vœux du maire et de la Municipalité                                                        |
| 21 janvier                            | Banquet des Pompiers - Saint-Ignat-Saint-Laure-Surat à Surat                               |
| 29 janvier                            | Loto « Ecole Publique et Communale » à Saint-Ignat                                         |
| 05 février                            | Thé Dansant - « Amicale des Anciens Pompiers » À Saint-Ignat                               |
| 11 février                            | 33 <sup>ème</sup> Soirée Potée « Comité des Fêtes »                                        |
| 26 février                            | Concours de Belote « Compagnons du Four » de Champeyroux À Saint-Ignat                     |
| 04 mars                               | Repas de la Chasse « Buxerolles - St-Ignat - Tyrande »                                     |
| 18 mars                               | Vente de Beignets « Association Des Parents D'eleves »                                     |
| 18 mars                               | Loto « ESCCSM Basket » à Saint-Ignat                                                       |
| 25-26 mars                            | Week-end Jeux « Sur les Pas de Romane »                                                    |
| 08 avril                              | Nettoyage de Printemps                                                                     |
| 07 mai                                | Brocante / Vide-Grenier « Les Amis de la Cote Rouge »                                      |
| 08 mai                                | Armistice de 1945                                                                          |
| 14 mai                                | Marché et Brocante au Profit d'une Association Caritative « Comité ses Fêtes »             |
| 20 mai                                | Journée de Préparation des Orties « Comité des Fêtes »                                     |
| 03 juin                               | Repas de la Chasse « Champeyroux - Villeneuve-l'Abbé »                                     |
| 04 juin                               | Repas de Tyrande                                                                           |
| 10 juin                               | Repas des Voisins « Les Amis de la Cote Rouge »                                            |
| 17 juin                               | Repas champêtre - « Amicale des Pompiers »                                                 |
| 18 juin                               | Repas De Buxerolles                                                                        |
| 23 juin                               | Kermesse « École Publique et Communale »                                                   |
| 24 - 25 - 26 juin                     | Feux de la Saint-Jean « Compagnons du Four » à Champeyroux                                 |
| 02 juillet                            | Repas d'été de Villeneuve-l'Abbé                                                           |
| 08 juillet                            | Intervillages - Martres Sur Morge                                                          |
| 14 juillet                            | Fête Nationale                                                                             |
| 27 août                               | Marche de la Ligue contre le Cancer                                                        |
| 03 septembre                          | 23 <sup>ème</sup> fête de l'Ortie / 11 <sup>ème</sup> Journée du Miel « Comité des Fêtes » |
| 04 septembre                          | Challenge Cycliste « Grand Prix des Orties »                                               |
| 10 septembre                          | Présentation du Char à Maringues « Les Amis de la Cote Rouge »                             |
| 16 septembre                          | Repas de Saint-Ignat                                                                       |
| 30 septembre, 1 <sup>er</sup> octobre | Week-end Jeux « Sur les pas de Romane »                                                    |
| 08 octobre                            | Fête du pain - Brocante-Vide Grenier « Compagnons du Four » à Champeyroux                  |
| 14 octobre                            | Marche du Four « Les Amis de la Côte Rouge »                                               |
| 20 - 21 - 22 octobre                  | Bourse aux Jouets/Livres « Ecole Publique et Communale »                                   |
| 04 novembre                           | Soirée Crêpes « Habitants de Saint-Ignat »                                                 |
| 11 novembre                           | Armistice de 1918                                                                          |
| 11 novembre                           | Repas Dansant - « Entente Sportive du Foot » aux Martres-S/Morge                           |
| 19 novembre                           | Loto « Comité des Fêtes »                                                                  |
| 02 - 03 décembre                      | Marchés de Noël « Comité des Fêtes »                                                       |
| 02 décembre                           | Repas d'hiver de Villeneuve-l'Abbé                                                         |
| 09 décembre                           | Repas de Noël « C.C.A.S. »                                                                 |

Pour la bonne tenue des assemblées générales les présidents  
sont invités à réserver leur salle auprès des responsables de salles :

- Buxerolles : Marie-Laure Redon
- Saint-Ignat : Philippe Cortailler
- Villeneuve-l'Abbé : Cécile Perrin
- Champeyroux : Jean-Marc Courbet
- Tyrande : Colette Nouhen

Ordures ménagères collectées le **vendredi**

Emballages recyclables collectés **1 mardi sur 2**

| janvier    | février    | mars      | avril         | mai          | juin          |
|------------|------------|-----------|---------------|--------------|---------------|
| 1 D Férié  | 1 M        | 1 M       | 1 S           | 1 L Férié 18 | 1 J           |
| 2 L 01     | 2 J        | 2 J       | 2 D           | 2 M          | 2 V           |
| 3 M        | 3 V        | 3 V       | 3 L 14        | 3 M          | 3 S           |
| 4 M        | 4 S        | 4 S       | 4 M           | 4 J          | 4 D           |
| 5 J        | 5 D        | 5 D       | 5 M           | 5 V          | 5 L Férié 23  |
| 6 V        | 6 L 06     | 6 L 10    | 6 J           | 6 S          | 6 M           |
| 7 S        | 7 M        | 7 M       | 7 V           | 7 D          | 7 M           |
| 8 D        | 8 M        | 8 M       | 8 S           | 8 L Férié 19 | 8 J           |
| 9 L 02     | 9 J        | 9 J       | 9 D           | 9 M          | 9 V           |
| 10 M       | 10 V       | 10 V      | 10 L 15       | 10 M         | 10 S          |
| 11 M       | 11 S       | 11 S      | 11 M          | 11 J         | 11 D          |
| 12 J       | 12 D       | 12 D      | 12 M          | 12 V         | 12 L 24       |
| 13 V       | 13 L 07    | 13 L 11   | 13 J          | 13 S         | 13 M          |
| 14 S       | 14 M       | 14 M      | 14 V          | 14 D         | 14 M          |
| 15 D       | 15 M       | 15 M      | 15 S          | 15 L 20      | 15 J          |
| 16 L 03    | 16 J       | 16 J      | 16 D          | 16 M         | 16 V          |
| 17 M       | 17 V       | 17 V      | 17 L Férié 16 | 17 M         | 17 S          |
| 18 M       | 18 S       | 18 S      | 18 M          | 18 J         | 18 D          |
| 19 J       | 19 D       | 19 D      | 19 M          | 19 V         | 19 L 25       |
| 20 V       | 20 L 08    | 20 L 12   | 20 J          | 20 S         | 20 M          |
| 21 S       | 21 M       | 21 M      | 21 V          | 21 D         | 21 M          |
| 22 D       | 22 M       | 22 M      | 22 S          | 22 L 21      | 22 J          |
| 23 L 04    | 23 J       | 23 J      | 23 D          | 23 M         | 23 V          |
| 24 M       | 24 V       | 24 V      | 24 L 17       | 24 M         | 24 S          |
| 25 M       | 25 S       | 25 S      | 25 M          | 25 J Férié   | 25 D          |
| 26 J       | 26 D       | 26 D      | 26 M          | 26 V         | 26 L 26       |
| 27 V       | 27 L 09    | 27 L 13   | 27 J          | 27 S         | 27 M          |
| 28 S       | 28 M       | 28 M      | 28 V          | 28 D         | 28 M          |
| 29 D       |            | 29 M      | 29 S          | 29 L 22      | 29 J          |
| 30 L 05    |            | 30 J      | 30 D          | 30 M         | 30 V          |
| 31 M       |            | 31 V      |               | 31 M         |               |
| juillet    | août       | septembre | octobre       | novembre     | décembre      |
| 1 S        | 1 M        | 1 V       | 1 D           | 1 M Férié    | 1 V           |
| 2 D        | 2 M        | 2 S       | 2 L 40        | 2 J          | 2 S           |
| 3 L 27     | 3 J        | 3 D       | 3 M           | 3 V          | 3 D           |
| 4 M        | 4 V        | 4 L 36    | 4 M           | 4 S          | 4 L 49        |
| 5 M        | 5 S        | 5 M       | 5 J           | 5 D          | 5 M           |
| 6 J        | 6 D        | 6 M       | 6 V           | 6 L 45       | 6 M           |
| 7 V        | 7 L 32     | 7 J       | 7 S           | 7 M          | 7 J           |
| 8 S        | 8 M        | 8 V       | 8 D           | 8 M          | 8 V           |
| 9 D        | 9 M        | 9 S       | 9 L 41        | 9 J          | 9 S           |
| 10 L 28    | 10 J       | 10 D      | 10 M          | 10 V         | 10 D          |
| 11 M       | 11 V       | 11 L 37   | 11 M          | 11 S Férié   | 11 L 50       |
| 12 M       | 12 S       | 12 M      | 12 J          | 12 D         | 12 M          |
| 13 J       | 13 D       | 13 M      | 13 V          | 13 L 46      | 13 M          |
| 14 V Férié | 14 L 33    | 14 J      | 14 S          | 14 M         | 14 J          |
| 15 S       | 15 M Férié | 15 V      | 15 D          | 15 M         | 15 V          |
| 16 D       | 16 M       | 16 S      | 16 L 42       | 16 J         | 16 S          |
| 17 L 29    | 17 J       | 17 D      | 17 M          | 17 V         | 17 D          |
| 18 M       | 18 V       | 18 L 38   | 18 M          | 18 S         | 18 L 51       |
| 19 M       | 19 S       | 19 M      | 19 J          | 19 D         | 19 M          |
| 20 J       | 20 D       | 20 M      | 20 V          | 20 L 47      | 20 M          |
| 21 V       | 21 L 34    | 21 J      | 21 S          | 21 M         | 21 J          |
| 22 S       | 22 M       | 22 V      | 22 D          | 22 M         | 22 V          |
| 23 D       | 23 M       | 23 S      | 23 L 43       | 23 J         | 23 S          |
| 24 L 30    | 24 J       | 24 D      | 24 M          | 24 V         | 24 D          |
| 25 M       | 25 V       | 25 L 39   | 25 M          | 25 S         | 25 L Férié 52 |
| 26 M       | 26 S       | 26 M      | 26 J          | 26 D         | 26 M          |
| 27 J       | 27 D       | 27 M      | 27 V          | 27 L 48      | 27 M          |
| 28 V       | 28 L 35    | 28 J      | 28 S          | 28 M         | 28 J          |
| 29 S       | 29 M       | 29 V      | 29 D          | 29 M         | 29 V          |
| 30 D       | 30 M       | 30 S      | 30 L 44       | 30 J         | 30 S          |
| 31 L 31    | 31 J       |           | 31 M          |              | 31 D          |

### INFORMATIONS PRATIQUES



**Horaires de collecte :** 4h30-22h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



**Consignes :** merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.



**Jours fériés :** les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la semaine correspondante.



**Bac pucé ?** Votre bac doit être équipé d'une puce électronique pour connaître votre utilisation du service. Dans le cas contraire, merci de contacter le SBA : un bac non équipé de puce électronique ne pourra pas être collecté.



**+ d'infos sur la tarification incitative :**

04.73.647.444  
conseilusager@sba63.fr  
www.sba63.fr

facebook

Attention,  
à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2017

**Nouveaux horaires d'ouverture  
du secrétariat de Mairie**

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 14 h – 19 h

Samedi (1<sup>er</sup> du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Fax : 09 70 32 12 42

**Site Internet : <http://www.saint-ignat.fr>**

E-mail : [mairie.st.ignat@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.ignat@wanadoo.fr)

### *Remerciements.*

La commission « communication » remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin par leur envoi d'articles et de photographies. Grâce à ce travail collectif, nous espérons avoir retracé au mieux la vie de la commune et vous avoir apporté satisfaction.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2017.

*Nelly Faucheux,  
Isabelle Lusson,  
Annick Peyragrosse,  
Marie-Laure Redon,  
Marie-Agnès Vigier*

Directeur de la publication : Philippe Courtailler  
Conception - réalisation : agence Magma Créa ([www.magmacrea.com](http://www.magmacrea.com))  
Imprimerie : J'Imprime : 63800 Cournon d'Auvergne  
Tirage : 500 exemplaires  
Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



Villeneuve  
l'Abbe



Tyrande



La Côte  
Rouge



Villeneuve  
l'Abbe



Champeyroux



Buxerolles